

PREMIÈRE
ANALYSE DES
PARCOURS
VAE MENÉE
EN RÉGION

2 0 0 7
2 0 0 8
2 0 0 9



Les candidats à la **Validation** des **Acquis** de l'**Expérience** en **Rhône-Alpes**

Quels parcours pour quels résultats ?





Préambule

Présentation et enjeux du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002 institue un nouveau droit individuel : celui de la validation des acquis de l'expérience.

Ce dispositif permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole. Cette expérience, en lien avec la certification visée, est validée par un jury.

Sont accessibles par la VAE, les diplômes et titres à finalité professionnelle ainsi que les certificats de qualification professionnelle (CQP), enregistrés dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les enjeux du dispositif de VAE sont multiples :

Pour les personnes : une (re)qualification, une reconnaissance individuelle et sociale, une possibilité de promotion professionnelle qui peut favoriser une mobilité.

Pour les entreprises : une validation externe des compétences, une reconnaissance et une valorisation de métiers, une gestion du personnel plus ouverte.

Pour les politiques de formation professionnelle : une reconnaissance des compétences pour l'accès aux certifications.

Contexte régional et objectifs du projet

Depuis 2003, le PRAO réalise un Tableau de bord de la VAE. Ce bilan annuel décrit l'activité des Points Relais Information Conseil (PRIC) et des valideurs sur une année civile. Les données collectées dans le bilan ne permettent pas d'avoir une connaissance fine des parcours, les différentes étapes ne se faisant pas toutes sur une même année civile. Il est par ailleurs impossible de croiser les éléments de parcours avec les caractéristiques de la personne (sexe, âge...).

Alors, en 2005, la Commission VAE du Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) a adopté le principe d'un suivi des parcours VAE afin d'identifier et mieux comprendre les problématiques des individus au niveau régional. De ce fait, une base de données a été construite à partir des éléments de chaque valideur et des PRIC.

En 2006, huit organismes de validation avaient choisi de participer à cette expérimentation : l'AFPA, le DAVA de Grenoble, la DRAAF, la DRDJS, les Universités Lyon 3, Grenoble 1, 2 et 3.

Depuis 2007, le projet se poursuit avec l'intégration progressive des douze organismes suivants :

- le **ministère chargé de l'Emploi** regroupant les

données de la DIRECCTE (pour l'étape de recevabilité) ainsi que celles de l'AFPA (pour le jury),

- le **DAVA de Grenoble** et le **DAVA de Lyon**,

- la **DRAAF**,

- la **DRJSCS** (champ Sanitaire et Social et champ Jeunesse et Sports),

- les **universités Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Grenoble 2, Grenoble 3, Saint-Etienne et Savoie**.

L'université Grenoble 1 n'a pas pu à ce jour poursuivre son implication dans le projet de suivi des parcours pour des raisons liées à son système informatique interne.

Dans la suite de ce document, ces organismes seront considérés comme "valideurs" et regroupés en six catégories : Affaires Sanitaires et Sociales, Agriculture, Education Nationale - Enseignement Secondaire, Enseignement Supérieur, Jeunesse et Sports et ministère chargé de l'Emploi. (cf. liste des valideurs en avant-dernière page)

D'autres régions sont engagées à ce jour dans le suivi des parcours VAE des candidats de leur région. Rhône-Alpes est seule en mesure de produire ce type d'analyse, au vu de l'avancée des travaux.

Limites

Il est important de souligner les limites des données chiffrées pour la compréhension des parcours des candidats. Des corrélations statistiques permettent de mettre en évidence les effets du statut professionnel du candidat, par exemple sur les résultats et les délais de sa démarche de VAE. Pour autant,

les statistiques ne permettent pas d'analyser les raisons qui ont poussé une personne à s'engager dans la VAE, ou celles qui l'ont fait abandonner. Seule une enquête qualitative serait à même de répondre à ces questions et permettrait de compléter cette étude.

Plan de l'étude

Les résultats font l'objet d'une présentation en trois axes :

- selon la chronologie du parcours (partie 1)

- à partir d'une approche comparative (partie 2)

- avec une déclinaison géographique (partie 3).



Sommaire



PREAMBULE	Couverture
METHODOLOGIE	2
PARTIE 1 : APPROCHE SELON LES ETAPES CHRONOLOGIQUES DU PARCOURS	4
Rappel des étapes du parcours VAE	5
Résultats généraux en Rhône-Alpes	6
Première étape : Qui sont les candidats ayant engagé une démarche de VAE ?	9
Deuxième étape : Qui sont les candidats dont le dossier a été jugé recevable ?	12
Troisième étape : Qui sont les candidats présentés en jury ?	14
Quelles sont les certifications les plus demandées ?	16
Quelles sont les certifications les plus validées ?	17
PARTIE 2 : APPROCHE COMPARATIVE DES PARCOURS	18
Le parcours des femmes / le parcours des hommes	19
Le parcours des chômeurs / le parcours des salariés	20
Le parcours des moins de 30 ans / le parcours des plus de 45 ans	21
Le parcours des candidats visant deux certifications proches	22
PARTIE 3 : APPROCHE TERRITORIALE DES PARCOURS DES CANDIDATS	23
Synthèse pour la région Rhône-Alpes	24
Synthèse pour le département de l'Ain	25
Synthèse pour le département de l'Ardèche	26
Synthèse pour le département de la Drôme	27
Synthèse pour le département de l'Isère	28
Synthèse pour le département de la Loire	29
Synthèse pour le département du Rhône	30
Synthèse pour le département de la Savoie	31
Synthèse pour le département de la Haute-Savoie	32
CE QU'IL FAUT RETENIR	33
PERSPECTIVES	35
ANNEXES	37
LEXIQUE	40





Construction de la base Résovalideur

La base de données Résovalideur, accessible aux valideurs sur Internet, est construite à partir de la fusion des données individuelles collectées auprès des organismes valideurs participant au projet.

Les données sont sélectionnées, rendues anonymes et exportées grâce à un applicatif informatique installé chez chacun des valideurs. Par ailleurs la base est enrichie des données provenant des Points Relais Information Conseil (outil RésoVAE) qui viennent compléter chaque fiche individuelle. Ce rapprochement est fait par l'intermédiaire d'une clé cryptée, créée à partir du nom – prénom – date de naissance et code postal du candidat engagé dans la démarche.

En ce qui concerne le ministère chargé de l'Emploi, les

données de la DIRECCTE et de l'AFPA sont fusionnées pour retracer l'ensemble du parcours des candidats, depuis l'étape de recevabilité jusqu'au jury.

Cette base de données est donc constituée des caractéristiques de la personne (sexe, âge, situation professionnelle, origine géographique, certification visée) ainsi que de la date et des résultats obtenus à chaque étape de la VAE : dépôt du dossier de recevabilité, date et décision de recevabilité, date et décision de jury.

Il n'est pas possible de déterminer si un candidat a réellement abandonné sa démarche de VAE car les valideurs n'ont pas tous les mêmes délais de référence pour conclure à l'abandon du candidat. Seul un calcul de délais est faisable.

Champ de l'étude

L'étude porte sur les **candidats ayant obtenu une décision de recevabilité** (positive ou négative) **entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2009**.

L'analyse ci-après porte uniquement sur le **cumul des années 2007, 2008 et 2009**. Les données exploitées sont celles présentes dans Résovalideur à la date de l'export. Les informations recueillies correspondent aux saisies des douze valideurs cités en dernière page ainsi qu'aux saisies des Points Relais Information Conseil (PRIC) rhônalpins.

Elle est centrée sur les seuls **candidats résidant en région Rhône-Alpes**. Les candidats originaires d'une autre région et ayant validé une certification en Rhône-Alpes ne sont pas pris en compte (2,4% de la base).

L'étape de dépôt du dossier de recevabilité n'a pas pu être analysée car la rubrique n'est pas suffisamment renseignée, notamment pour le ministère chargé de l'Emploi.

Les données collectées permettent d'avoir **des informations sur les parcours des individus** (date et décision de recevabilité, date et résultat de jury) ainsi que **sur les individus eux-mêmes** (sexe, âge, statut, département, certification visée).

Le niveau initial du candidat et l'accompagnement sont certes des informations disponibles mais elles ne peuvent être exploitées car trop peu de valideurs disposent de cette information¹.

Caractéristiques de la base

Dans la base exploitable, on recense **18 941 candidats** rhônalpins ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009.

Répartition des candidats ayant obtenu une décision de recevabilité (positive ou négative) entre 2007 et 2009 :

MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI	880	
DIRECCTE-AFPA	880	5%
EDUCATION NATIONALE – ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	10 288	
DAVA Grenoble	4 740	25%
DAVA Lyon	4 521	24%
AGRICULTURE	379	
DRAAF	379	2%
JEUNESSE ET SPORTS	940	
DRJSCS (ex DRDJS)	940	5%
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES	7 239	
DRJSCS (ex DRASS)	7 239	38%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	242	
Université Lyon 3	162	ns*
Université Grenoble 2	3	ns*
Université Grenoble 3	68	ns*
Université St-Etienne	9	ns*
TOTAL	18 941	100%

Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009

*ns : non significatif

Toutes les rubriques permettant de caractériser le profil et le parcours des 18 941 candidats ne sont pas renseignées de manière homogène dans la base. Lorsqu'elles sont renseignées à 70% ou plus, l'exploitation statistique est considérée comme fiable. Si c'est le cas pour la plupart, trois rubriques sont renseignées en deçà de 70% : le niveau initial de

la personne (52%), le code postal complet (62%) et l'accompagnement des candidats (27%). **Ces trois rubriques ne feront donc pas l'objet d'une exploitation.**

Vous retrouvez le détail des informations par valideur en annexe (Annexe 1).

Particularités de certains organismes valideurs

- Ministère chargé de l'emploi :

Les données du ministère chargé de l'Emploi sont disponibles à partir de l'étape de décision de recevabilité. La date de dépôt du dossier de recevabilité ne fait pas partie, à ce jour, des rubriques qui ont pu être récupérées des données de VALCE, base informatique du ministère chargé de l'Emploi et donc de la DIRECCTE. Telles qu'elles sont disponibles actuellement, les données issues de VALCE ne permettent pas à elles seules d'établir le parcours complet des candidats aux certifications du ministère chargé de l'Emploi. Ceux-ci sont construits à partir de la base OSIA de l'AFPA et complétés des données de recevabilité issues de VALCE.

On note que depuis 2007, le ministère de l'emploi via la DIRECCTE recense environ 1 300 décisions de recevabilité pour sa base de données régionales. Or, seuls 880 parcours sont analysables en l'état car les données du ministère chargé de l'Emploi ne sont prises en compte que si les données du candidat sont présentes dans les deux bases (celle de l'AFPA et celle de la DIRECCTE).

- Universités :

L'université de Saint-Etienne s'est dotée d'une base de données en 2010. Seuls les candidats présentés

en jury en 2010 ou en cours de rédaction du livret de validation en 2010 ont été saisis dans cette base.

L'Université Grenoble 2 n'a saisi dans sa base de données que les candidats VAE depuis 2009 et de façon partielle sans prendre en compte les données relatives à l'IUT2 de Grenoble, dont l'activité de validation est dynamique et significative dans l'activité globale. Les données présentées dans cette étude ne sont donc pas le reflet exhaustif de l'activité de ce valideur. On note que l'Université Grenoble 2 recense 86 candidats entre 2007 et 2009.

Les universités de Lyon 1, de Lyon 2 et de Savoie n'ont saisi, au jour de l'export, aucune fiche relative aux candidats engagés dans le dispositif. De ce fait, bien qu'ils participent au projet, aucune donnée n'est disponible pour ces trois valideurs.

- **La DRJSCS** regroupe désormais les ex DRASS et DRDJS. Néanmoins les modalités de gestion de la validation des acquis de l'expérience demeurent différentes, c'est pourquoi les analyses sont distinctes : jeunesse et sports d'une part, sanitaire et social d'autre part.

Précautions de lecture

L'ensemble des données recueillies représente des données exploitables, c'est-à-dire celles dont les champs sont suffisamment renseignés.

Traitements statistiques

Les analyses des données VAE sont fondées sur deux approches distinctes et complémentaires :

- **Approche descriptive** – tableaux de données pour présenter la répartition des candidats par catégorie. Par exemple, 77% des candidats sont salariés.
- **Approche explicative** – corrélations pour déterminer l'influence d'une variable sur une autre. Par exemple, le statut professionnel à lui seul influe-t-il sur les résultats de validation ?

Vous retrouvez une fiche explicative de ces traitements statistiques en annexe (Annexe 2).





PARTIE 1

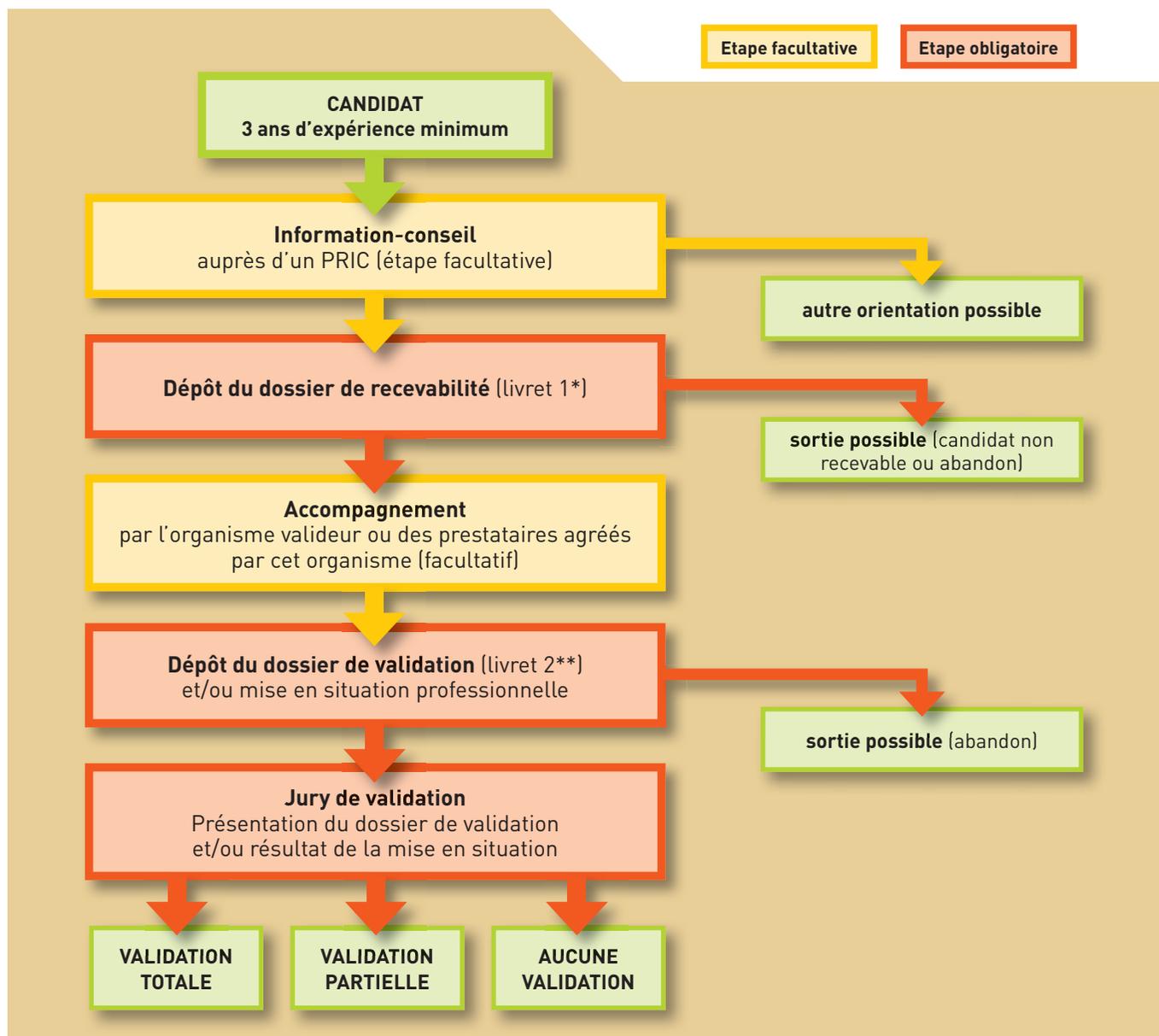
**APPROCHE SELON LES ETAPES CHRONOLOGIQUES
DU PARCOURS**





Rappel des étapes du parcours VAE

Le parcours d'une personne qui s'engage dans une VAE comprend 3 étapes obligatoires et 2 étapes facultatives.



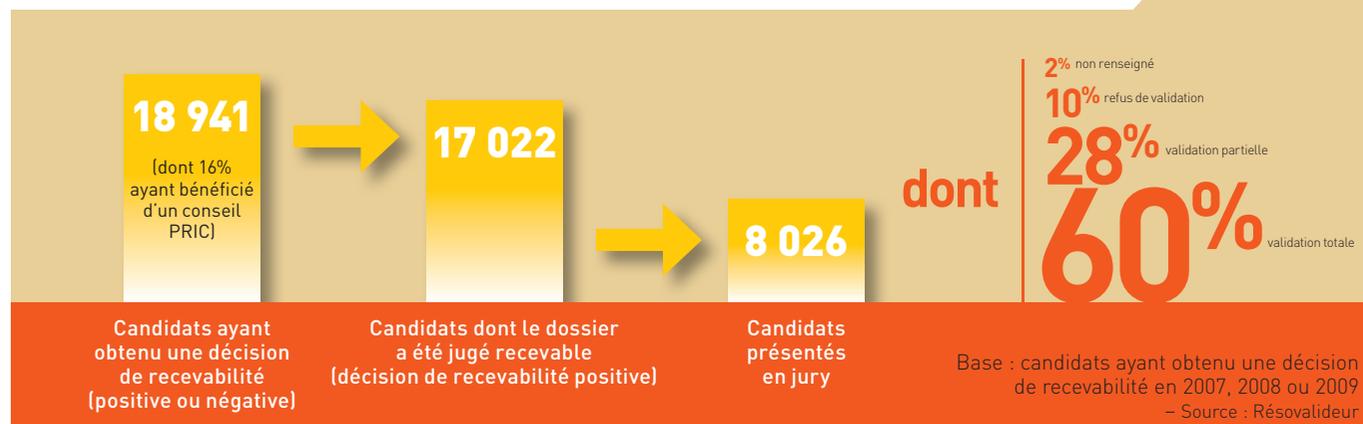
* **Dossier de recevabilité** Le dossier de recevabilité, aussi appelé « livret 1 », constitue la demande de VAE. Dans ce dossier, le candidat mentionne le diplôme choisi, présente son parcours professionnel ainsi que son parcours de formation. L'ensemble des pièces justificatives est joint à ce dossier. C'est à partir de ces informations que la recevabilité sera examinée. Si le dossier est jugé recevable, cela ne signifie pas que l'expérience est validée. C'est à partir des livrets 1 et 2 que le jury prendra sa décision quant à la validation de la certification visée.

** **Dossier de validation** Le dossier de validation, ou « livret 2 », retrace les principales activités des candidats (contexte de travail, activités et tâches réalisées, niveau de responsabilité, outils utilisés etc.)

Résultats généraux en Rhône-Alpes

L'analyse qui suit présente l'ensemble des candidats à chaque étape du parcours VAE.

Parcours des candidats ayant obtenu une décision de recevabilité positive ou négative entre 2007 et 2009



En Rhône-Alpes, **18 941 candidats ont obtenu une décision de recevabilité entre 2007 et 2009**, qu'elle soit positive ou négative. Parmi eux, **90% ont obtenu une décision de recevabilité positive**.

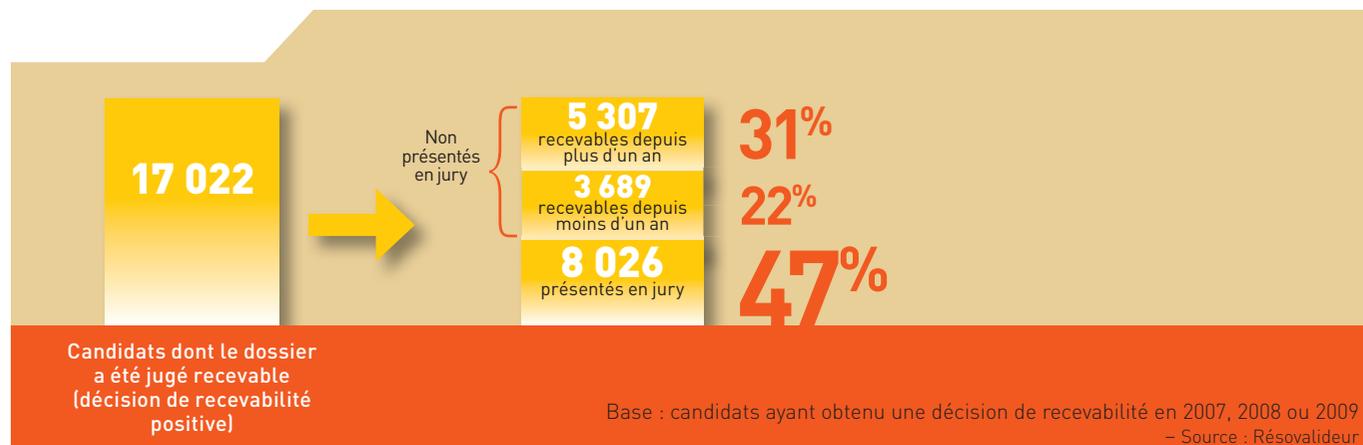
Ce taux, relativement élevé, peut en partie s'expliquer par le fait que certains valideurs, tels le DAVA de Grenoble, réalisent une étude de faisabilité : le projet de la personne est examiné par le valideur avant que le candidat ne dépose son dossier de recevabilité. Ainsi, si l'expérience du candidat ne correspond pas suffisamment au référentiel de la

certification visée, le candidat aura la possibilité de retravailler son projet avant de déposer son dossier de recevabilité.

Au niveau des résultats de validation, 60% des candidats présentés en jury ont validé totalement la certification visée, 28% partiellement et 10% ont obtenu un refus. Cette répartition est similaire à celle observée dans les bilans annuels¹.

A noter que sur les 17 022 candidats recevables, seuls 47% ont été présentés en jury.

Situation des candidats recevables dans leur parcours de VAE





Parmi les candidats recevables en 2007, 2008 et 2009, 53% n'ont pas été présentés en jury. 3 689 candidats étaient recevables depuis moins d'un an, on peut donc supposer qu'ils sont encore en parcours VAE. L'autre part, soit 5 307 candidats, est recevable depuis plus d'un an.

On constate donc qu'une part importante de candidats recevables ne s'est pas présentée en jury. Les raisons de ce phénomène sont les suivantes, sans que l'on soit en capacité d'en mesurer le poids :

- le candidat est encore en cours de rédaction de son livret de validation ;
- le candidat a déjà déposé son livret de validation et est en attente de la date de jury ;

- le candidat a finalement abandonné son projet de VAE. Selon le DAVA de Lyon, il n'est pas rare que les candidats abandonnent leur projet VAE après l'étape de recevabilité, notamment du fait d'événements familiaux, par manque de temps, pour un changement d'orientation, ou parce que la démarche leur semble trop longue. Un changement de situation a pu aussi modifier leurs projets (ex : un demandeur d'emploi a retrouvé un emploi).

Il est possible aussi qu'une même personne dépose un dossier de recevabilité pour plusieurs certifications. Le candidat poursuivra la démarche pour celle pour laquelle il a obtenu une recevabilité positive.



Pourquoi des candidats recevables depuis plus d'un an ne sont pas encore passés en jury ?

- **Les DAVA de Grenoble et de Lyon** font respectivement apparaître un pourcentage de 22 et 25% de candidats recevables depuis plus d'un an, et qui ne se sont pas présentés en jury. L'explication semble venir de publics qui n'auraient pas déposé leur livret 2 : ils seraient en cours de rédaction ou auraient abandonné leur projet de VAE. En effet, une fois que les candidats ont déposé leur dossier de validation, le jury est convoqué dans un délai de 2 mois.
- Pour le **ministère chargé de l'Emploi**, 20% des candidats recevables en 2007 ou 2008 n'ont pas encore été présentés en jury. A priori, l'abandon de la démarche justifierait ce pourcentage. Les chômeurs, qui représentent 83% des candidats à la VAE, abandonneraient leur projet plus facilement que les salariés et non-salariés, probablement du fait d'un changement de leur situation.
- La **DRAAF** compte 37% de personnes recevables depuis plus d'un an non présentées en jury. Ce valideur propose une recevabilité positive valable

pour une durée de 3 ans. Cela pourrait expliquer des durées de démarche VAE plus longues.

- La **DRJSCS Sanitaire et Social** a connu, au cours de la première période de mise en œuvre de la VAE, des difficultés de constitution de ses jurys qui se sont résorbées en 2009. Les délais sont de 4 mois minimum entre le moment du dépôt du livret 2 et la présentation en jury. Pour répondre à la question de la non présentation en jury des candidats recevables depuis plus d'un an, il s'agit d'identifier les facteurs explicatifs qui peuvent être de nature différente selon le champ sanitaire et le champ social, le niveau du diplôme visé, et le profil initial du candidat, ce qui peut influencer sur le temps de rédaction du livret 2.
- La **DRJSCS Jeunesse et Sports** avance le fait qu'encore trop peu de candidats dans ce secteur, choisissent d'être accompagnés. Des candidats de niveau IV ou V peuvent abandonner devant le travail de réflexion et d'écriture nécessaire à leur démarche de VAE.

A propos des parcours complémentaires

La base statistique recense les candidats se présentant en jury pour la première fois, de la même manière que ceux qui reviennent en jury après une validation partielle. Lorsqu'une validation partielle est décidée, le jury formule des préconisations sur le parcours à effectuer pour tenter la validation totale. Cela peut prendre la forme de parcours de formation, d'expérience nouvelle, de rédaction de mémoire (pour l'enseignement supérieur) ou de réécriture de leur dossier de validation. Lorsqu'un des candidats rhônalpins est dans le cas de parcours complémentaire, les valideurs le traitent de diverses manières dans leur propre base statistique. D'une manière générale, une seule date sur les deux jurys organisés est conservée dans la base de données. Pour le ministère chargé de l'Emploi, la date de jury retenue est celle du premier passage en jury. Cela peut expliquer les délais relativement courts entre la recevabilité et le jury. Pour les autres certificateurs, la date retenue dans la base statistique est celle du deuxième passage en jury. Les délais sont donc statistiquement rallongés, car la date retenue est celle du deuxième passage en jury.

Les parcours complémentaires représentent 8 à 20% des validations pour chaque certificateur.

Part des candidats selon leur département d'origine



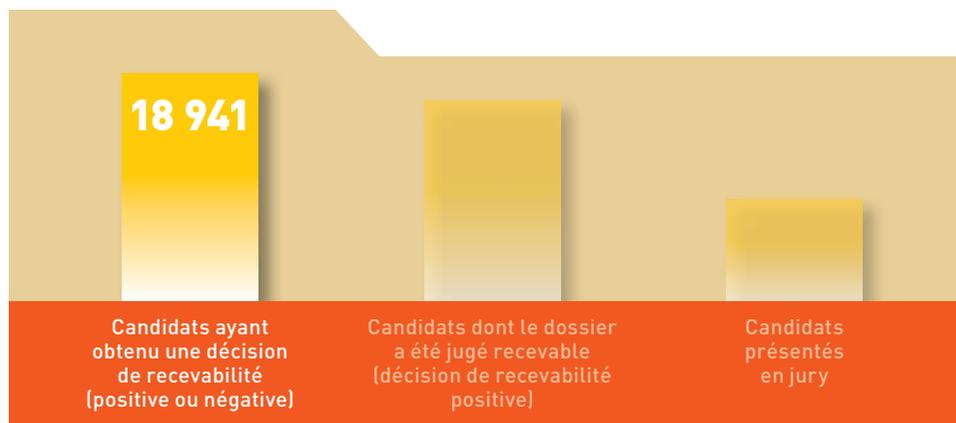
Département	Nombre de candidats ayant obtenu une décision de recevabilité depuis 2007	Répartition en %
Ain	1 587	8%
Ardèche	1 080	6%
Drôme	1 546	8%
Isère	3 916	21%
Loire	2 251	12%
Rhône	5 355	28%
Savoie	1 048	6%
Haute-Savoie	2 158	11%
TOTAL	18 941	100%

Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur



1^{ère} étape : Qui sont les candidats ayant engagé une démarche de VAE ?

Qu'elle soit positive ou négative, la recevabilité a été décidée pour près de 19 000 candidats à la VAE sur 2007, 2008 et 2009 en Rhône-Alpes.



Parmi les 18 941 personnes qui ont obtenu une décision de recevabilité entre 2007 et 2009, plus des trois quarts sont des salariés et/ou des femmes.

Profil des candidats ayant obtenu une décision de recevabilité



Plus des trois quarts des candidats sont salariés

La part des salariés qui se présentent à la VAE est proche de celle de la population active (**78,5%**).

Source : Recensement de Population 2007, INSEE.

A noter une très forte proportion de chômeurs parmi les candidats VAE du ministère chargé de l'Emploi : **83%**.



Une population essentiellement féminine, notamment dans le sanitaire et social

Trois quarts des candidats sont des femmes. Cette part est notamment due à la forte proportion de femmes visant une certification dans le sanitaire et social : **95%**.

Toutefois, en écartant les dossiers de ce secteur, la part des femmes diminue sensiblement mais reste largement majoritaire : **62%**.



Une majorité de candidats de 30 à 44 ans

57% des candidats ont entre 30 et 44 ans. Les personnes de plus de 45 ans sont les plus représentées dans le secteur des Affaires Sanitaires et Sociales (**36%**).



Parmi les candidats ayant obtenu une décision de recevabilité, qui sont ceux ayant bénéficié d'un conseil PRIC ?

Les Points Relais Information Conseil

Ce service spécifique, gratuit pour les personnes, s'est mis progressivement en place dans 22 régions métropolitaines et 4 DOM. En Rhône-Alpes, les Points Relais Information-Conseil (PRIC) sont organisés en Relais Territoriaux d'Information et de Conseil sur 27 territoires correspondant aux 27 Zones Territoriales Emploi Formation (ZTEF).

Les PRIC proposent une information approfondie et un conseil individualisé à toute personne souhaitant faire valider son expérience. Ils informent sur tous les aspects de la démarche VAE et vérifient la pertinence de la validation par rapport à la situation et au projet de la personne. Ils orientent éventuellement sur d'autres dispositifs ou démarches lorsque la VAE n'est pas la réponse pertinente pour l'individu.

Les PRIC se situent en amont de l'action de validation proprement dite.

Pour mémoire, le **nombre de personnes conseillées par un PRIC** :

en 2007 : **5 536** en 2008 : **4 324** en 2009 : **4 448**

Source : Tableaux de bord VAE annuels produits par le PRAO

Nombre de PRIC labellisés entre 2007 et 2009 par département



Parmi les personnes ayant obtenu une décision de recevabilité entre 2007 et 2009, 16% avaient bénéficié d'un entretien conseil au sein d'un PRIC, soit 2 955 personnes¹.

Profil des candidats ayant bénéficié d'un conseil PRIC et profil de ceux n'ayant pas bénéficié de conseil PRIC	Candidats ayant bénéficié d'un conseil PRIC	Candidats n'ayant pas bénéficié d'un conseil PRIC
ENSEMBLE	2 955	15 986
SITUATION PROFESSIONNELLE		
Salariés	55%	81%
Chômeurs	40%	15%
Non salariés (bénévole, retraité...)	5%	4%
SEXE		
Femmes	69%	76%
AGE		
Moins de 30 ans	11%	12%
De 30 à 44 ans	59%	57%
45 ans et plus	30%	31%
→ dont 55 ans et plus	9%	11%

Base : candidats passés par un PRIC ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 - Source : Résovalideur



Une plus forte proportion de chômeurs conseillés par un PRIC

La part des chômeurs parmi les personnes ayant bénéficié d'un conseil (**40%**) est supérieure à celle des personnes n'ayant pas bénéficié de conseil (**15%**).



Une surreprésentation des hommes conseillés au sein d'un PRIC

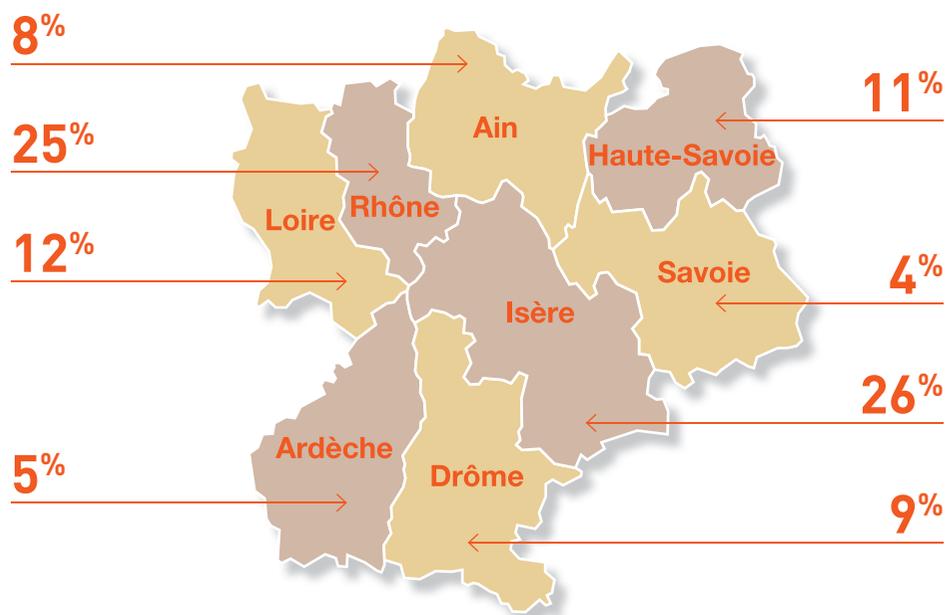
31% des personnes conseillées par un PRIC sont des hommes, alors qu'ils ne sont que **24%** à ne pas être passés par un PRIC.



Parmi les personnes conseillées au sein d'un PRIC, 90% ont été déclarées recevables par la suite (taux de recevabilité identique à celui des candidats qui n'ont pas bénéficié du conseil d'un PRIC).

¹ - Le rapprochement entre les données des valideurs et celles des PRIC s'effectue sur la création d'une clé cryptée (nom - prénom - date de naissance - code postal). Il est possible que certains champs mal renseignés ne permettent pas ce rapprochement et que le taux de passages en PRIC soit sous-estimé.

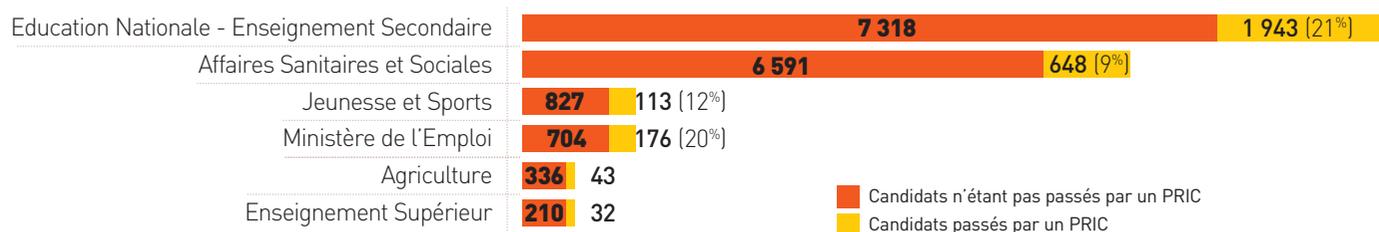
Part des candidats conseillés par un PRIC selon leur département d'origine



La répartition départementale des candidats ayant bénéficié d'un conseil PRIC déroge peu de la répartition des candidats à la VAE : légère sur-représentation de l'Isère et sous représentation du Rhône.

Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 en fonction du passage en PRIC et du département
 – Source : Résovalideur

La proportion des candidats conseillés par un PRIC diffère en fonction du valideur



Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 en fonction du passage en PRIC et du valideur
 – Source : Résovalideur

L'Education Nationale rassemble la part la plus importante de personnes conseillées au sein d'un PRIC, suivie de près par le ministère chargé de l'Emploi.

Les Affaires Sanitaires et Sociales qui représentent 38% des candidats à la VAE de la base, n'accueillent que 9% de bénéficiaires issus des PRIC. Ce secteur, qui fait l'objet d'une forte demande du public depuis la mise en place de la VAE, a développé différents dispositifs qui orientent le public directement vers le valideur : numéro vert national, portail internet sanitaire et social, dispositifs spécifiques de soutien de la branche...



2^{ème} étape : Qui sont les candidats dont le dossier a été jugé recevable ?

Parmi les 18 941 personnes ayant obtenu une décision de recevabilité entre 2007 et 2009, 90% ont un dossier qui répond aux critères de recevabilité.



La recevabilité

L'étape de recevabilité a pour objectif de vérifier que le candidat cumule bien les 3 années d'expérience en lien avec la certification. Un document Cerfa unique à tous les valideurs permet au candidat de se positionner sur une certification. Cependant, certains valideurs y joignent d'autres éléments et pièces justificatives à apporter au dossier.

Décision de recevabilité :

Certains valideurs refuseront la recevabilité si le candidat n'a pas d'expérience correspondant à chacune des unités de la certification visée. Pour d'autres valideurs, comme l'Education nationale ou le ministère chargé de l'Emploi, cette étape est gérée de façon « administrative » : les trois années d'expérience du candidat sont comptabilisées à partir des pièces justificatives, sans que les compétences du candidat ne soient examinées.

Profil des candidats dont le dossier a été jugé recevable	Recevabilité positive	Recevabilité négative *
ENSEMBLE	17 022	1 919
SITUATION PROFESSIONNELLE		
Salariés	78%	71%
Chômeurs	18%	21%
Non salariés (bénévole, retraité...)	4%	8%
SEXE		
Femmes	74%	79%
AGE		
Moins de 30 ans	11%	19%
De 30 à 44 ans	58%	55%
45 ans et plus	31%	26%
→ dont 55 ans et plus	11%	12%

Base : candidats passés par un PRIC ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 - Source : Résovalideur

* Précaution d'interprétation des pourcentages dû au faible volume



La recevabilité positive est moins fréquente pour les femmes

La probabilité pour les femmes d'avoir une décision de recevabilité négative est 1,5 fois supérieure à celle des hommes.

Les chances d'obtenir une recevabilité positive augmentent avec l'âge de la personne

Les 30 à 44 ans ont 1,7 fois plus de chances d'être recevables que les moins de 30 ans, toutes choses égales par ailleurs¹. Les plus de 45 ans ont deux fois plus de chances d'être recevables que les moins de 30 ans.

La recevabilité est moins fréquente pour les jeunes probablement parce qu'ils ont plus de difficultés à réunir trois années d'expérience dans la certification visée. Selon une étude menée par le PRAO et la DIRECCTE², la moitié des 15-24 ans occupe un emploi précaire en 2006 (CDD, stage, intérim, contrat emploi solidarité ou contrat de qualification).

Inégalité de recevabilité selon la situation professionnelle

La part des non salariés dans les candidats non recevables est supérieure de 4 points à celle des candidats recevables.

La décision de recevabilité est effectivement corrélée statistiquement au statut du candidat. Par rapport aux salariés, les non salariés ont 2,2 fois plus de risques d'obtenir une décision de recevabilité négative, toutes choses égales par ailleurs.

La recevabilité positive plus fréquente pour les niveaux IV

Plus le niveau de la certification visée est élevé, moins on a de chances d'obtenir une décision de recevabilité positive.

Taux de recevabilité par niveau de certification visé



Un taux de recevabilité positive élevé pour les candidats visant un titre du ministère chargé de l'Emploi ou une certification de l'Agriculture

Taux de recevabilité par valideur



Une part moins importante de candidats recevables à Jeunesse et Sports

L'explication tient notamment au traitement différencié de la recevabilité selon le valideur. Certains attendent d'avoir un dossier complet pour le saisir dans la base. La DRJSCS, côté Jeunesse et Sports, saisit les informations du candidat et le considère comme non recevable, tant qu'il n'a pas toutes les pièces justificatives. Cette procédure maintient temporairement, une part relativement importante de candidats dans cette situation de non recevabilité. L'obtention des pièces manquantes ou mal renseignées peut prendre plusieurs semaines voire plusieurs mois, même si, in fine, elle n'hypothèque aucunement leur recevabilité.

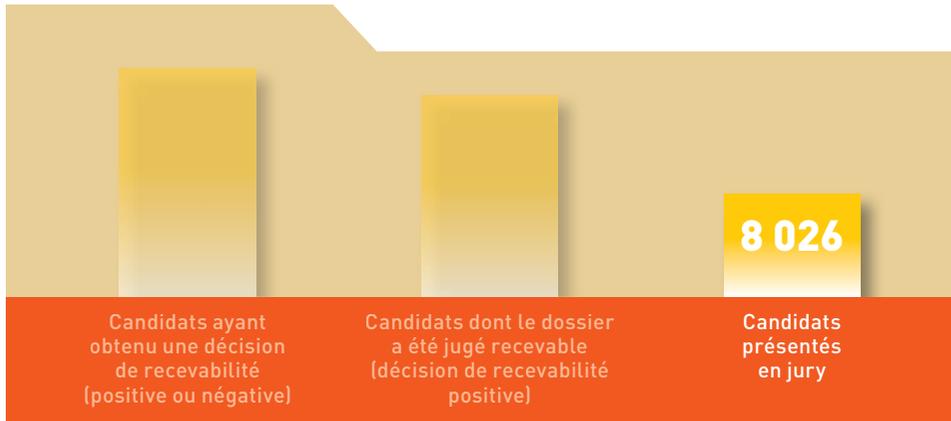
1 - Voir annexe pour explicitation des méthodes d'analyse statistique.

2 - Panorama de la situation des jeunes en Rhône-Alpes, décembre 2010 - Disponible sur www.prao.org et sur www.rhone-alpes.travail.gouv.fr



3^{ème} étape : Qui sont les candidats présentés en jury ?

Parmi les 17 022 candidats recevables, 47% ont été présentés en jury.



Répartition des candidats présentés en jury par type de validation	Candidats présentés en jury	Sur 98% de répondants		
		Validation totale	Validation partielle	Aucune validation
ENSEMBLE	8 026	4 797 (60%)	2 225 (28%)	826 (10%)
SITUATION PROFESSIONNELLE				
Salariés	78%	79%	81%	70%
Chômeurs	19%	18%	16%	25%
Non salariés (bénévole, retraité...)	3%	3%	3%	5%
SEXE				
Femmes	74%	71%	83%	74%
AGE				
Moins de 30 ans	10%	9%	11%	14%
De 30 à 44 ans	59%	60%	58%	58%
45 ans et plus	31%	31%	31%	28%
→ dont 55 ans et plus	9%	9%	8%	14%

Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur
La lecture du tableau se fait verticalement.



Une surreprésentation des salariés parmi les candidats ayant validé partiellement



Le risque d'échec à la validation est plus important pour les chômeurs et les non salariés

Parmi les candidats n'ayant obtenu aucune validation, la part des chômeurs s'élève à **25%** (alors qu'ils sont **19%** à s'être présentés en jury).

Les chômeurs ont 1,5 fois plus de risques d'obtenir un refus de validation que les salariés, toutes choses égales par ailleurs.



Les femmes ont statistiquement moins de chances que les hommes d'obtenir une validation

Les femmes ont 1,2 fois plus de risques d'obtenir un refus de validation que les hommes, toutes choses égales par ailleurs.



Les chances de réussite augmentent avec l'âge

On observe une surreprésentation des moins de 30 ans parmi les personnes n'ayant obtenu aucune validation. Toutes choses égales par ailleurs, par rapport aux moins de 30 ans :

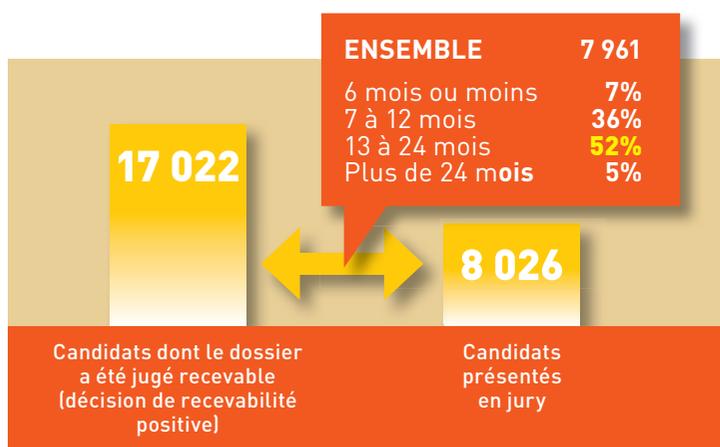
- les 30-44 ans ont 1,6 fois plus de chances d'obtenir une validation totale
- les 45 ans et plus ont 1,8 fois plus de chances d'obtenir une validation totale.

Le risque d'échec augmente avec le niveau du diplôme visé

Les candidats visant une certification de niveau II ont 2 fois plus de risques d'obtenir un refus de validation que ceux visant un niveau V.

Délais observés entre la décision de recevabilité positive et le passage en jury

Le délai entre la recevabilité positive et le passage en jury correspond au temps de rédaction du livret de validation et d'organisation du jury. Les candidats peuvent aussi abandonner ou reporter leur projet VAE.

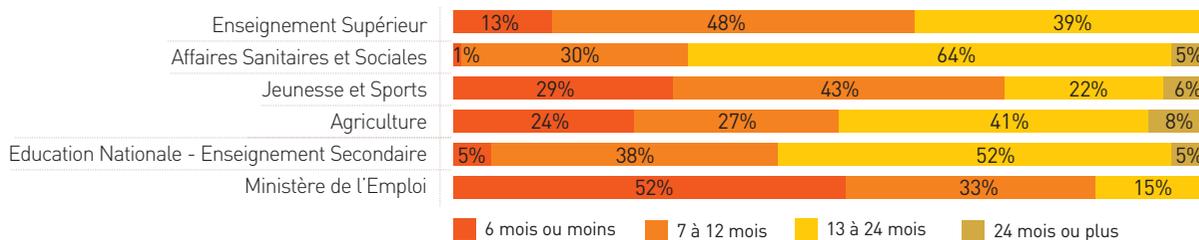


7 961 délais ont pu être calculés sur les 8026 candidats présentés en jury.

La différence (de 65) s'explique par le recueil de dates aberrantes (date de jury antérieure à la date de décision de recevabilité).

Plus de la moitié des candidats à la VAE mettent en moyenne un à deux ans entre l'étape de recevabilité et le passage en jury

Délais par valideur entre la décision de recevabilité et le passage en jury



Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur

Les délais sont très divers selon les valideurs

Le ministère chargé de l'Emploi présente les délais les plus courts de démarches de VAE, avec en moyenne des délais de 6 mois ou moins. Aux Affaires Sanitaires et Sociales, les délais sont en grande partie de 13 à 24 mois. L'agriculture recense une part importante de délais supérieurs à 24 mois.



Quelles sont les certifications les plus demandées ?

Les 15 certifications citées ci-dessous représentent 60% de l'ensemble des certifications demandées.

Moins de 2% de l'ensemble des certifications demandées

Certifications visées	Dossiers ayant obtenu une décision de recevabilité (positive ou négative)	dont décision positive	Candidats présentés en jury*	Validation totale	Validation partielle	Aucune validation
DE' Aide Soignant	2 285	86%	571	32%	57%	11%
DE Auxiliaire de Vie Sociale	1 906	93%	789	60%	36%	4%
CAP Petite Enfance	1 469	99%	928	62%	27%	11%
DE Auxiliaire de Puériculture	1 140	76%	293	28%	62%	11%
DE Educateur Spécialisé	1 047	84%	414	58%	29%	13%
DE Educateur de Jeunes Enfants	648	77%	112	28%	43%	29%
DE Moniteur Educateur	465	92%	157	56%	26%	18%
BAC PRO Secrétariat	429	97%	257	73%	23%	4%
BP Coiffure	408	99%	249	36%	55%	9%
BTS Assistant de Gestion PME PMI	386	90%	225	74%	15%	11%
DE Aide Médico-Psychologique	382	87%	ns	ns	ns	ns
BTS Assistant de Direction	312	94%	229	62%	24%	14%
BTS Compta. Gestion des Organisations	294	100%	192	66%	14%	20%
Titre Assistant de Vie aux Familles	282	99%	230	87%	6%	7%
BP JEPS Loisirs tous Publics	258	81%	55	72%	17%	11%
TOTAL	11 711		4 701			

Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur

* Les résultats portant sur moins de 50 candidats ne sont pas pris en compte (ns) et pour certains candidats, les résultats de jury ne sont pas connus mais ils sont néanmoins comptabilisés comme ayant été présentés en jury.



On constate que la VAE est plébiscitée dans les domaines de la santé et de l'action sociale

Le diplôme d'état de moniteur-éducateur n'a été rendu accessible à la VAE qu'en 2009. Un certain nombre de personnes étaient donc en attente de l'ouverture de ce diplôme.



Le diplôme d'état d'aide soignant est la certification la plus demandée mais reste peu validée dès la première présentation



Cinq certifications affichent un taux de recevabilité positive supérieur à 95%

Le BTS comptabilité et gestion des organisations, le CAP petite enfance, le BP coiffure, le Titre assistant de vie aux familles et le BAC PRO secrétariat.



Quatre certifications pour lesquelles le taux de validation totale excède 70%

Le Titre assistant de vie aux familles, le BTS assistant de gestion PME PMI, le BAC PRO secrétariat et le BP JEPS loisirs tous publics.



Trois certifications pour lesquelles le taux de validation partielle est supérieur à 50%

Le DE d'auxiliaire de puériculture, le DE d'aide soignant et le BP coiffure (nécessaire au professionnel souhaitant ouvrir un salon de coiffure).

Les taux de validation sont néanmoins à analyser en tenant compte de la notion de parcours complémentaires (voir page 7).

Les certifications les plus demandées n'ont pas évolué depuis 2007

Le DE d'aide soignant a été le diplôme le plus demandé en 2007, 2008 et 2009. Les volumes se sont, quant à eux, résorbés sur les trois années passant de 1 046 à 569 dossiers ayant obtenu une décision de recevabilité.

La deuxième certification la plus demandée reste également le DE auxiliaire de vie sociale sur ces trois années.



Quelles sont les certifications les plus validées ? (en pourcentage de validation totale)

Les 15 certifications citées ci-dessous représentent 55% de l'ensemble des certifications demandées.

Certifications validées	Niveau	Certificateurs	Nombre de dossiers ayant obtenu une décision de jury	dont validation totale
Titre Assistant de Vie aux Familles	V	Ministère Emploi	214	87%
BTS Management des Unités Commerciales	III	Educ. Nationale	107	83%
BTS Assistant de Gestion PME PMI	III	Educ. Nationale	222	76%
BAC PRO Secrétariat	IV	Educ. Nationale	238	70%
BTS Compta. et Gestion des Organisations	III	Educ. Nationale	158	69%
BTS Assistant de Direction	III	Educ. Nationale	261	64%
CAP Petite Enfance	V	Educ. Nationale	834	62%
DE Auxiliaire de Vie Sociale	V	Affaires sociales	789	60%
DE Educateur Spécialisé	III	Educ. Nationale	393	59%
DE Moniteur Educateur	IV	Educ. Nationale	112	58%
BP Coiffure	V	Educ. Nationale	217	41%
DE Aide Soignant	V	Affaires sociales	571	32%

Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur

Les résultats portant sur moins de 100 candidats ne sont pas pris en compte.

Les certifications les plus demandées ne sont pas nécessairement les certifications les plus validées

Le Titre d'assistant de vie aux familles est la certification pour laquelle le taux de validation totale est le plus élevé. Cette certification est souvent visée dans le cadre de projets collectifs de VAE, ce qui peut avoir un impact sur la motivation, la ténacité, et rendre de meilleurs résultats de validation.

Les diplômes professionnels ont un taux de validation totale élevé

Les certifications les plus validées sont notamment des BTS, CAP, BP. Les BTS tertiaires sont généralement visés par un public pouvant justifier de nombreuses années d'expérience, ce qui facilite la validation totale.



PARTIE 2

APPROCHE COMPARATIVE DES PARCOURS





Parcours des **femmes** / Parcours des **hommes**

Les caractéristiques générales du parcours	Femmes	Hommes
Population	14 180	4 759
Recevabilité positive	89%	92%
Délais recevabilité – jury	6 mois ou moins	8%
	7 à 12 mois	34%
	13 à 24 mois	54%
	+ de 24 mois	4%
Passage en jury	42%	44%
Résultats	Validation totale	58%
	Validation partielle	32%
	Aucune validation	10%

14%
conseillées
par un PRIC

19%
conseillés
par un PRIC

Qu'il s'agisse des décisions de recevabilité positive ou de proportions de personnes présentées en jury, les résultats sont proches entre hommes et femmes. En revanche, les taux de passage en PRIC et les résultats de validation sont très différents : **les hommes sollicitent davantage le conseil d'un PRIC ; les femmes sont plus nombreuses à obtenir une validation partielle.** Selon les tests de régression statistique (cf. annexe 2), les femmes ont 1,2 fois plus de risques d'obtenir un refus de validation que les hommes, toutes choses égales par ailleurs.

Les démarches de VAE des femmes sont également plus longues que celles des hommes : 54% d'entre elles mettent entre 13 et 24 mois, tous valideurs confondus, contre 45% pour les hommes.

Les certifications les plus demandées

FEMMES

DE Aide Soignant : 15% [2 151 dossiers]
DE Auxiliaire de Vie Sociale : 13% [1 883 dossiers]
 CAP Petite Enfance : 10% [1 461 dossiers]
 DE Auxiliaire de Puériculture : 8% [1 132 dossiers]
 DE Educateur de Jeunes Enfants : 4% [633 dossiers]

Ces cinq certifications représentent 50% des demandes
 Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur

HOMMES

DE Educateur Spécialisé : 7% [345 dossiers]
 BTS Maintenance Industrielle : 3% [152 dossiers]
 DE Aide Soignant : 3% [134 dossiers]
 BTS Management des Unités Com. : 3% [125 dossiers]
 BAC PRO Logistique : 2% [105 dossiers]

Ces cinq certifications représentent 18% des demandes
 Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur

Les certifications les plus validées

FEMMES

Titre Assistant de Vie aux Familles :
 87% de validation totale [211 candidates]
 DE Assistant Familial : 86% [70 candidates]
 BAC PRO Comptabilité : 85% [80 candidates]
 BTS Management des Unités Com. : 81% [62 candidates]
 BTS Assistant de Gestion PME PMI : 76% [211 candidates]
 BAC PRO Secretariat : 73% [251 candidates]
 BAC PRO Commerce : 72% [60 candidates]

Les résultats portant sur moins de 50 candidats ne sont pas pris en compte
 Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur

HOMMES

BTS Assistance Technique d'Ingénieur : 90% de validation totale [61 candidats]
 BAC PRO Logistique : 89% [70 candidats]
 BTS Management des Unités Com. : 84% [63 candidats]
 BTS Maintenance Industrielle : 66% [97 candidats]
 DE Educateur Spécialisé : 59% [135 candidats]

Les certifications demandées par les femmes sont plus centrées sur l'aide et le service aux personnes et moins diversifiées que celles demandées par les hommes. En termes de validation, le constat est plus nuancé.



Parcours des **chômeurs** / Parcours des **salariés**

Les caractéristiques générales du parcours	Chômeurs	Salariés
Population	3 381	13 898
Recevabilité positive	89%	91%
Délais recevabilité – jury	6 mois ou moins	19%
	7 à 12 mois	37%
	13 à 24 mois	42%
	+ de 24 mois	2%
Passage en jury	42%	43%
Résultats	Validation totale	61%
	Validation partielle	25%
	Aucune validation	14%

34%
conseillés
par un PRIC

11%
conseillés
par un PRIC

Les chômeurs, qui s'engagent majoritairement pour les titres du ministère chargé de l'Emploi, ont des démarches de VAE relativement plus courtes que les salariés : 19% mettent 6 mois ou moins pour la totalité de leur parcours. Leurs démarches de demande de financement peuvent être relativement simplifiées. La majorité des chômeurs et des salariés ont obtenu une validation totale. Cependant, **14% des chômeurs présentés en jury essuient un refus de validation**, contre 9% pour les salariés.

Les certifications les plus demandées

CHÔMEURS

CAP Petite Enfance : 10% (348 dossiers)
 Titre Assistant de Vie aux Familles : 8% (259 dossiers)
 DE Aide Soignant : 6% (211 dossiers)
 BAC PRO Secrétariat : 4% (150 dossiers)
 BTS Assistant de Gestion PME PMI : 4% (138 dossiers)
 DE Auxiliaire de Vie Sociale : 4% (127 dossiers)
 DE Auxiliaire de Puériculture : 3% (104 dossiers)

Ces sept certifications représentent 43% des demandes

Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur

SALARIÉS

DE Aide Soignant : 12% (1 674 dossiers)
DE Auxiliaire de Vie Sociale : 11% (1 557 dossiers)
 CAP Petite Enfance : 8% (1 071 dossiers)
 DE Auxiliaire de Puériculture : 7% (933 dossiers)
 DE Educateur de Jeunes Enfants : 7% (917 dossiers)

Ces cinq certifications représentent 45% des demandes

Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur



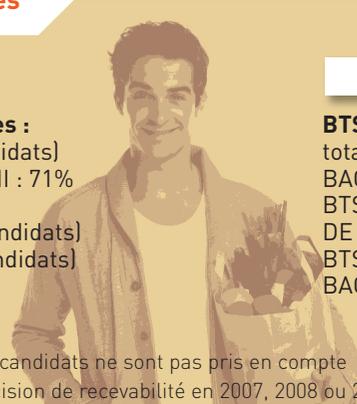
Les certifications les plus validées

CHÔMEURS

Titre Assistant de Vie aux Familles :
 87% de validation totale (196 candidats)
 BTS Assistant de Gestion PME PMI : 71%
 (76 candidats)
 BAC PRO Secrétariat : 63% (72 candidats)
 CAP Petite Enfance : 51% (208 candidats)

Les résultats portant sur moins de 50 candidats ne sont pas pris en compte

Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur



SALARIÉS

BTS Assistant Technique d'Ingénieur : 91% de validation
 totale (81 candidats)
 BAC PRO Logistique : 90% (68 candidats)
 BTS Négociation et Relation Client : 90% (59 candidats)
 DE Assistant Familial : 86% (63 candidats)
 BTS Management des Unités Com. : 86% (83 candidats)
 BAC PRO Comptabilité : 82% (67 candidats)

Les certifications demandées diffèrent sensiblement selon que l'on est chômeur ou salarié. L'expérience des chômeurs les oriente plus particulièrement vers des certifications dans le domaine administratif.



Parcours des **moins de 30 ans** / Parcours des **plus de 45 ans**

Les caractéristiques générales du parcours	15% conseillés par un PRIC	
	Moins de 30 ans	Plus de 45 ans
Population	2 301	5 760
Recevabilité positive	85%	91%
Délais recevabilité – jury	6 mois ou moins	11%
	7 à 12 mois	35%
	13 à 24 mois	49%
	+ de 24 mois	5%
Passage en jury	35%	43%
Résultats	Validation totale	54%
	Validation partielle	31%
	Aucune validation	15%

Les résultats sont différenciés entre les moins de 30 ans et les plus de 45 ans en terme de recevabilité positive et de résultat de validation : **les plus de 45 ans présentent de meilleurs résultats que les moins de 30 ans.**

Les certifications les plus demandées

MOINS DE 30 ANS

DE Aide Soignant : 14% (323 dossiers)
 DE Auxiliaire de Puériculture : 9% (202 dossiers)
 DE Auxiliaire de Vie Sociale : 9% (202 dossiers)
 CAP Petite Enfance : 4% (86 dossiers)
 DE Educateur de Jeunes Enfants : 3% (78 dossiers)
 BPJEPS Loisirs Tous Publics : 3% (74 dossiers)

Ces six certifications représentent 42% des demandes
 Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur

PLUS DE 45 ANS

DE Auxiliaire de Vie Sociale : 14% (810 dossiers)
 DE Aide Soignant : 13% (755 dossiers)
 CAP Petite Enfance : 8% (462 dossiers)
 DE Auxiliaire de Puériculture : 5% (302 dossiers)
 DE Assistant Familial : 3% (170 dossiers)

Ces cinq certifications représentent 43% des demandes
 Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur

Les certifications les plus validées

MOINS DE 30 ANS

DE Auxiliaire de Vie Sociale : 56% de validation totale (75 dossiers)
 Les autres résultats ne sont pas significatifs

Les résultats portant sur moins de 50 candidats ne sont pas pris en compte
 Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur

PLUS DE 45 ANS

BTS Assistant de Gestion PME PMI : 88% (65 candidats)
Titre Assistant de Vie aux Familles : 84% de validation totale (102 candidats)
 BAC PRO Secrétariat : 76% (74 candidats)
 BTS Assistant de Direction : 72% (79 candidats)
 BTS Comptabilité et Gestion des Organisations : 71% (72 candidats)

Si les certifications demandées par les moins de 30 ans et les plus de 45 ans sont en partie comparables, celles qui font l'objet des meilleurs taux de validation sont différentes entre les deux tranches d'âge.



Parcours des **candidats visant 2 certifications proches**

Des candidats exerçant un même métier hésitent fréquemment entre deux certifications : le titre d'assistant de vie aux familles et le diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale, tous deux de niveau V et de contenu à peu près identique. Les modalités de validation diffèrent : le ministère chargé de l'Emploi propose au candidat une mise en situation devant le jury, en plus du dossier de synthèse de la pratique professionnelle, alors que les Affaires Sociales demandent au candidat d'explicitier ses compétences dans le livret de validation (livret 2).



Titre Assistant de Vie aux Familles (Ministère chargé de l'Emploi)

De niveau V, ce titre professionnel s'obtient par la VAE en trois certificats de compétences professionnelles : assister les personnes dans la réalisation des actes de leur vie quotidienne, assurer la garde active des enfants et des bébés à (leur) domicile et assister les personnes dans la réalisation de leurs tâches domestiques.



Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (Affaires Sociales)

Egalement de niveau V, le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale atteste des compétences nécessaires pour effectuer un accompagnement social et un soutien auprès des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en difficulté sociale, des familles ou des enfants, dans leur vie quotidienne.

Les caractéristiques générales du parcours	Assistant de Vie aux Familles	Auxiliaire de Vie Sociale
Population	282 dont - 7% de salariés et 93% de chômeurs ; - 98% de femmes ; - 6% de moins de 30 ans, 46% de 30-44 ans et 48% de plus de 45 ans	1 906 dont - 91% de salariés et 7% de chômeurs ; - 99% de femmes ; - 11% de moins de 30 ans, 47% de 30-44 ans et 42% de plus de 45 ans
Recevabilité positive	99%	93%
Délais recevabilité – jury	6 mois ou moins	80%
	7 à 12 mois	14%
	13 à 24 mois	5%
	+ de 24 mois	1%
Passage en jury	82%	45%
Résultats	Validation totale	186 (87%)
	Validation partielle	12
	Aucune validation	16

8% conseillés par un PRIC

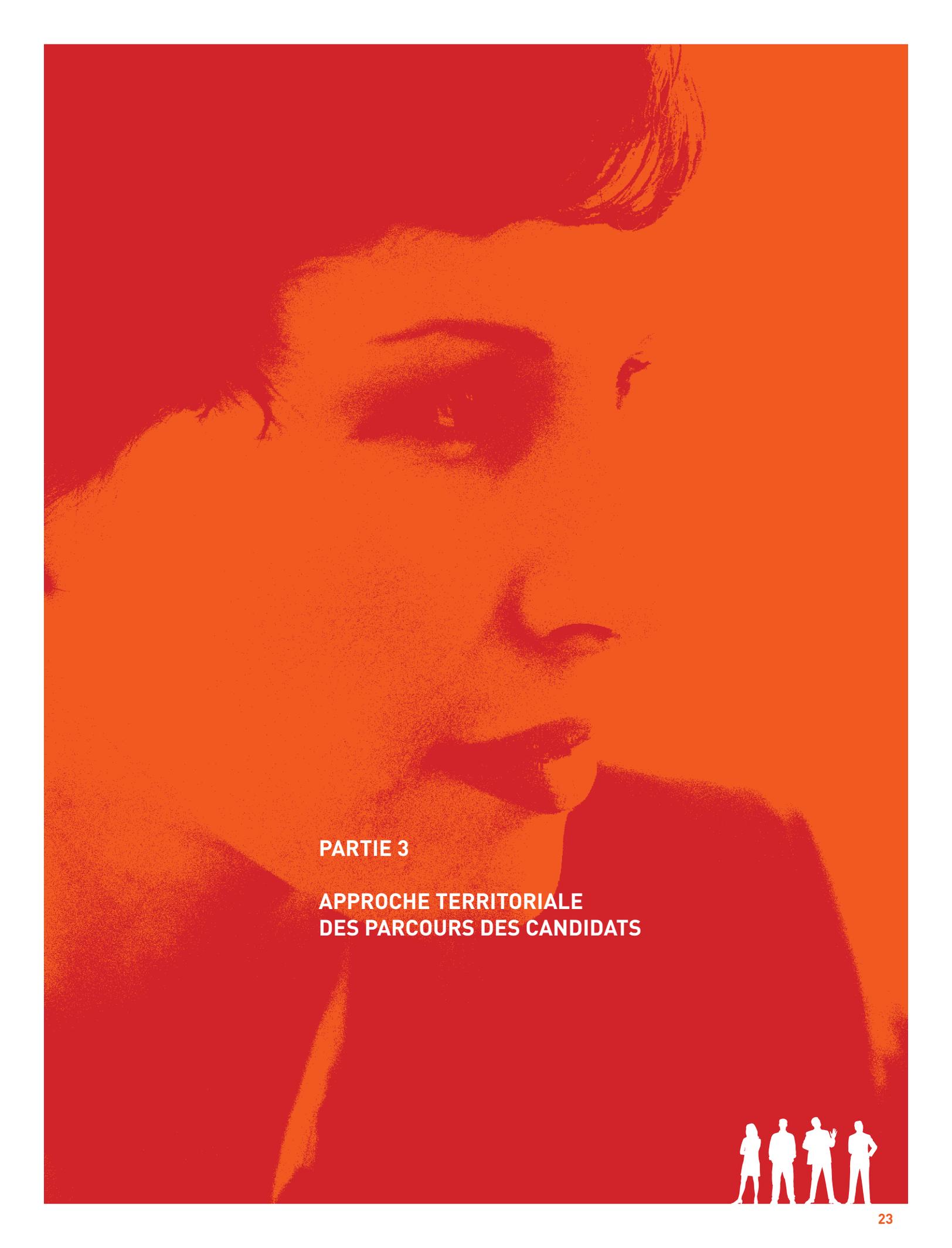
8% conseillés par un PRIC

Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009 – Source : Résovalideur

Attention : le faible volume de candidats pour la certification assistant de vie aux familles ne permet pas de généraliser ces résultats.

Le profil des candidats est très différent selon la certification visée : les chômeurs s'orientent principalement vers le titre professionnel d'assistant de vie aux familles, alors que les salariés s'engagent en majorité pour le diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale.

Les délais semblent écourtés dans le cas de la démarche auprès du ministère chargé de l'Emploi, et on remarque une part plus importante de candidats présentés en jury chez ce même valideur.



PARTIE 3

**APPROCHE TERRITORIALE
DES PARCOURS DES CANDIDATS**



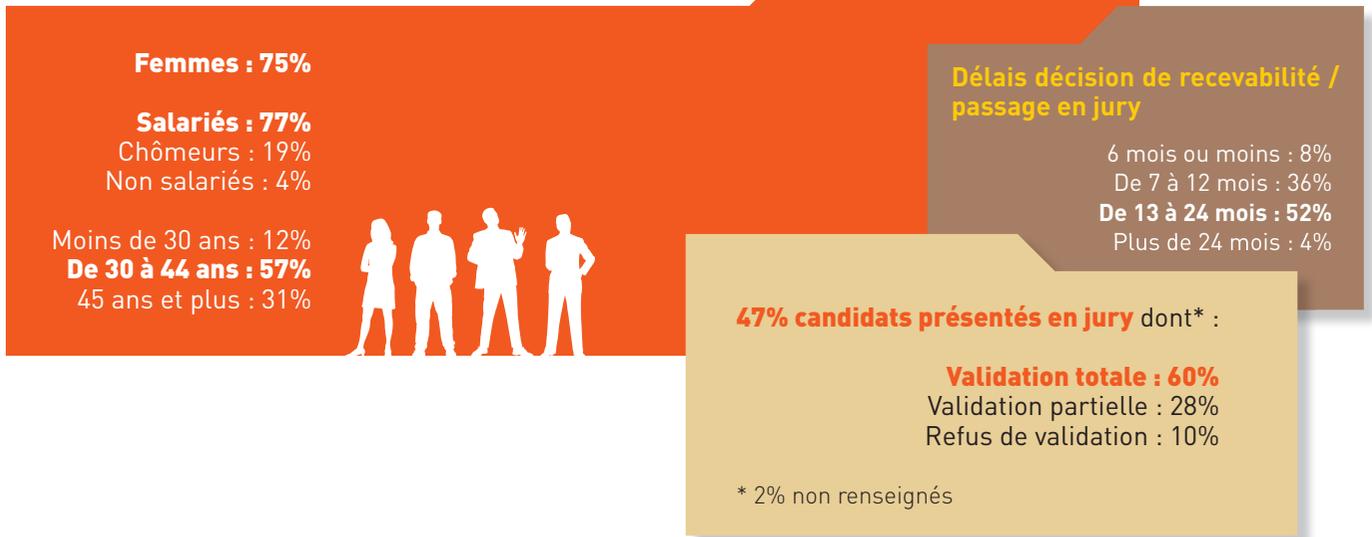


Synthèse pour la région Rhône-Alpes

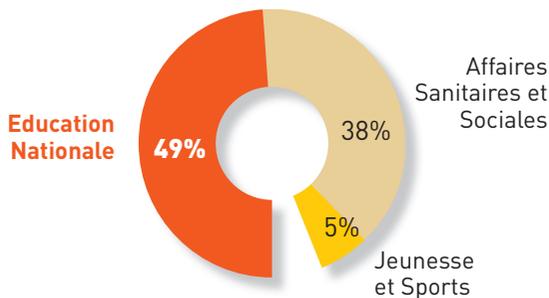


18 941 candidats ayant obtenu une décision de recevabilité.
90% de recevabilité positive

Profil des candidats ayant obtenu une décision de recevabilité



Les valideurs les plus représentés sur le territoire



Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009
– Source : Résovalideur

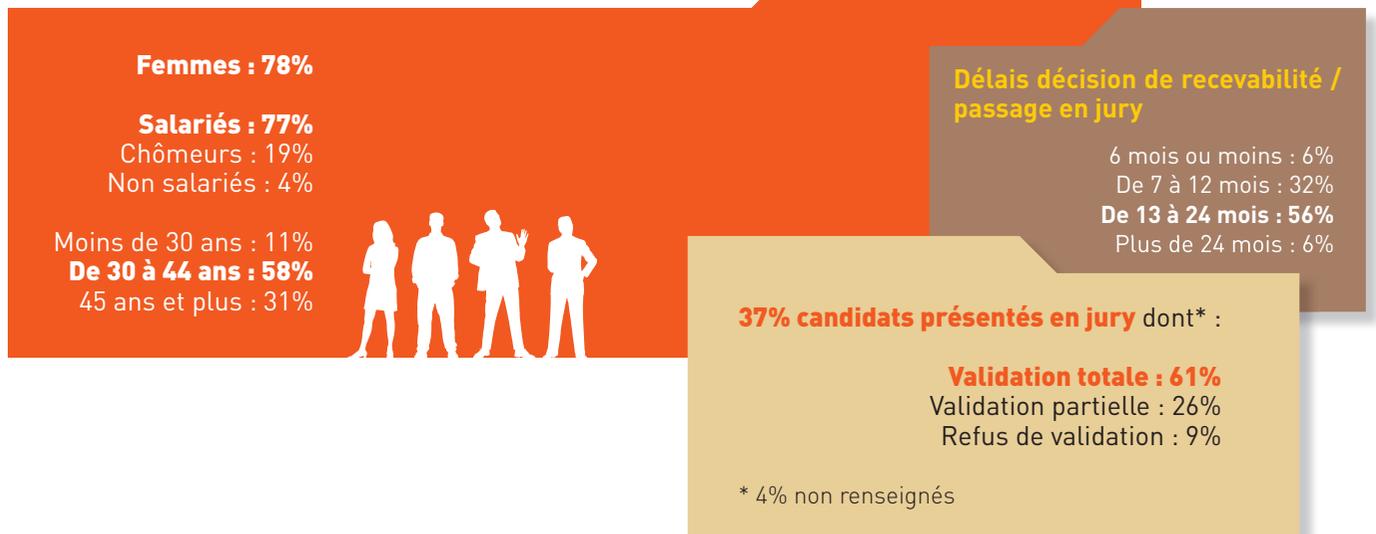


Synthèse pour le département de l'Ain

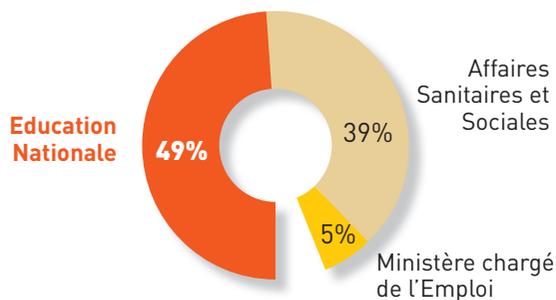


1 587 candidats ayant obtenu une décision de recevabilité, soit **8%** de Rhône-Alpes
87% de recevabilité positive

Profil des candidats ayant obtenu une décision de recevabilité



Les valideurs les plus représentés sur le territoire



Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009
– Source : Résovalideur

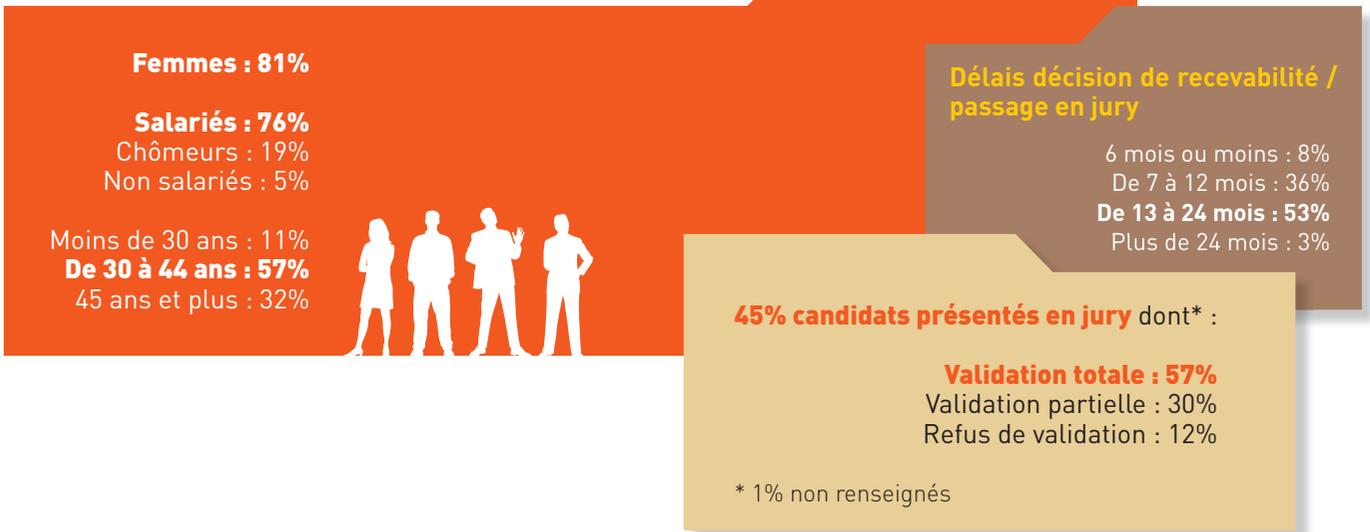


Synthèse pour le département de l'**Ardèche**

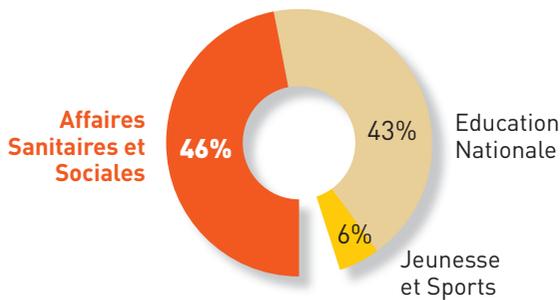


1 080 candidats ayant obtenu une décision de recevabilité, soit **6%** de Rhône-Alpes
94% de recevabilité positive

Profil des candidats ayant obtenu une décision de recevabilité



Les valideurs les plus représentés sur le territoire



Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009
– Source : Résovalideur

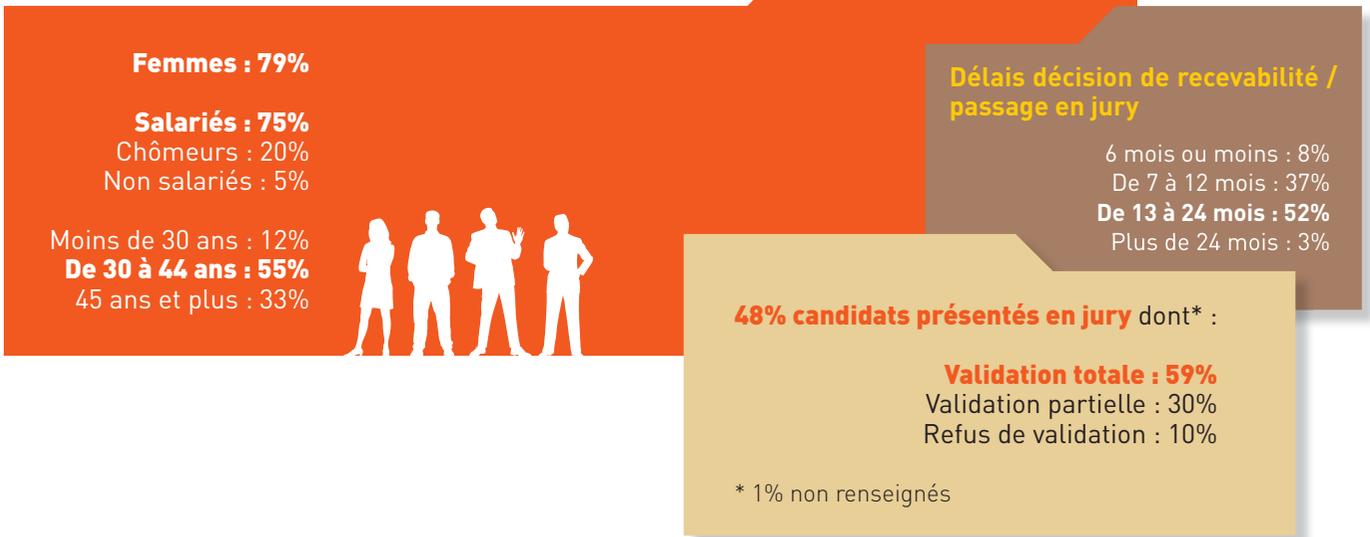


Synthèse pour le département de la **Drôme**

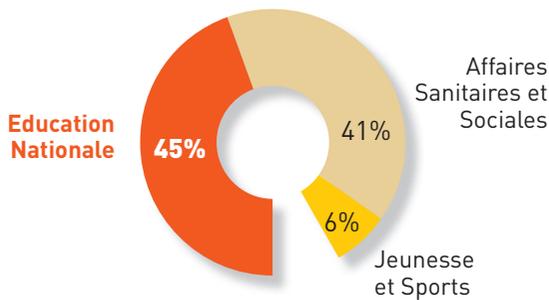


1 546 candidats ayant obtenu une décision de recevabilité, soit **8%** de Rhône-Alpes
91% de recevabilité positive

Profil des candidats ayant obtenu une décision de recevabilité



Les valideurs les plus représentés sur le territoire



Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009
– Source : Résovalideur

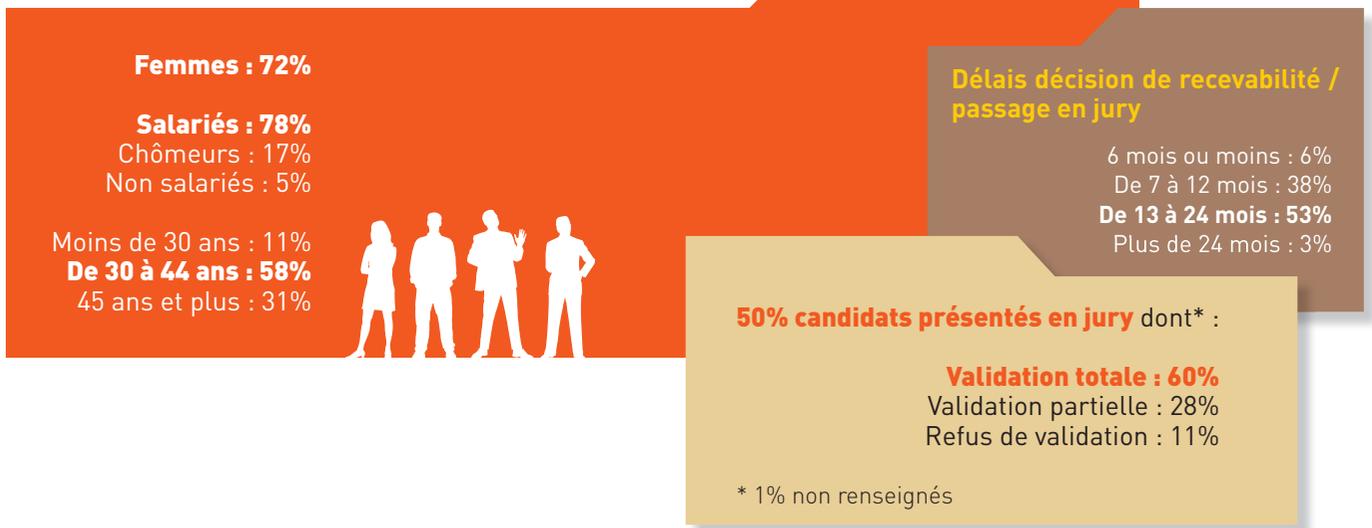


Synthèse pour le département de l'Isère

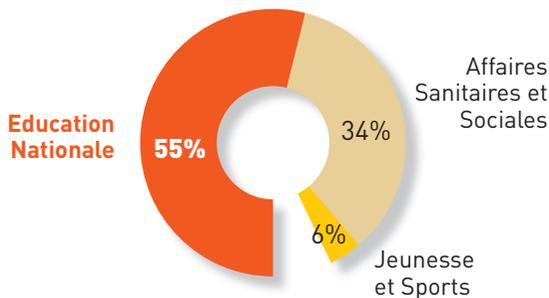


3 916 candidats ayant obtenu une décision de recevabilité, soit **21%** de Rhône-Alpes
92% de recevabilité positive

Profil des candidats ayant obtenu une décision de recevabilité



Les valideurs les plus représentés sur le territoire



Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009
- Source : Résovalideur

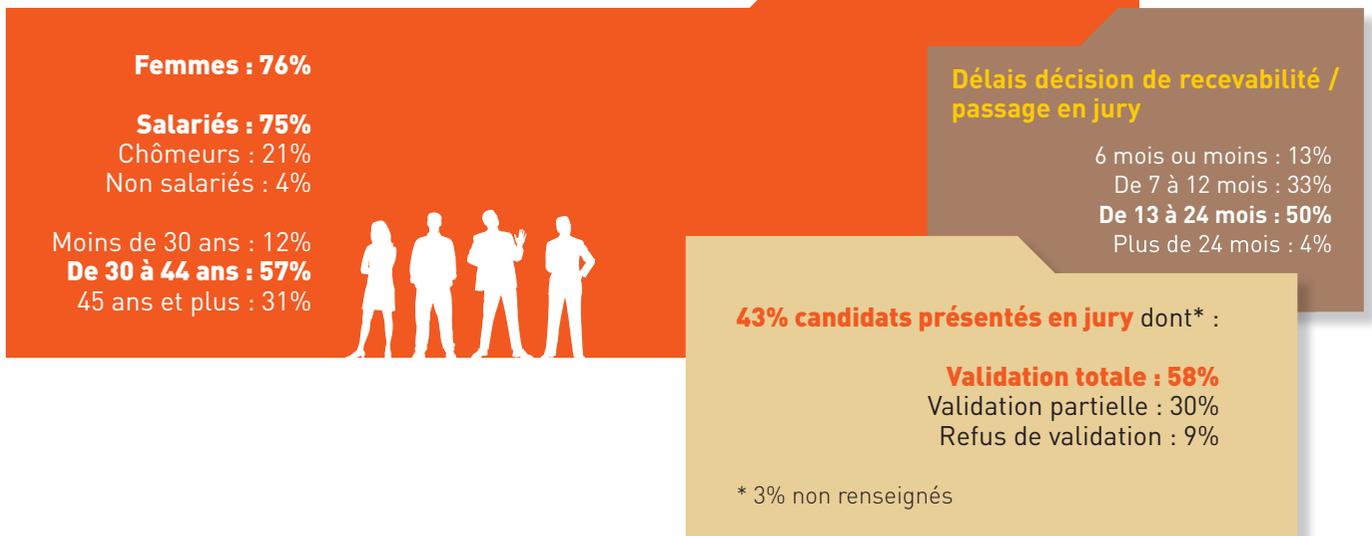


Synthèse pour le département de la **Loire**

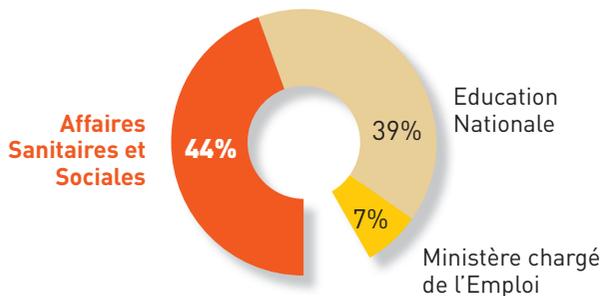


2 251 candidats ayant obtenu une décision de recevabilité, soit **12%** de Rhône-Alpes
89% de recevabilité positive

Profil des candidats ayant obtenu une décision de recevabilité



Les valideurs les plus représentés sur le territoire



Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009
– Source : Résovalideur

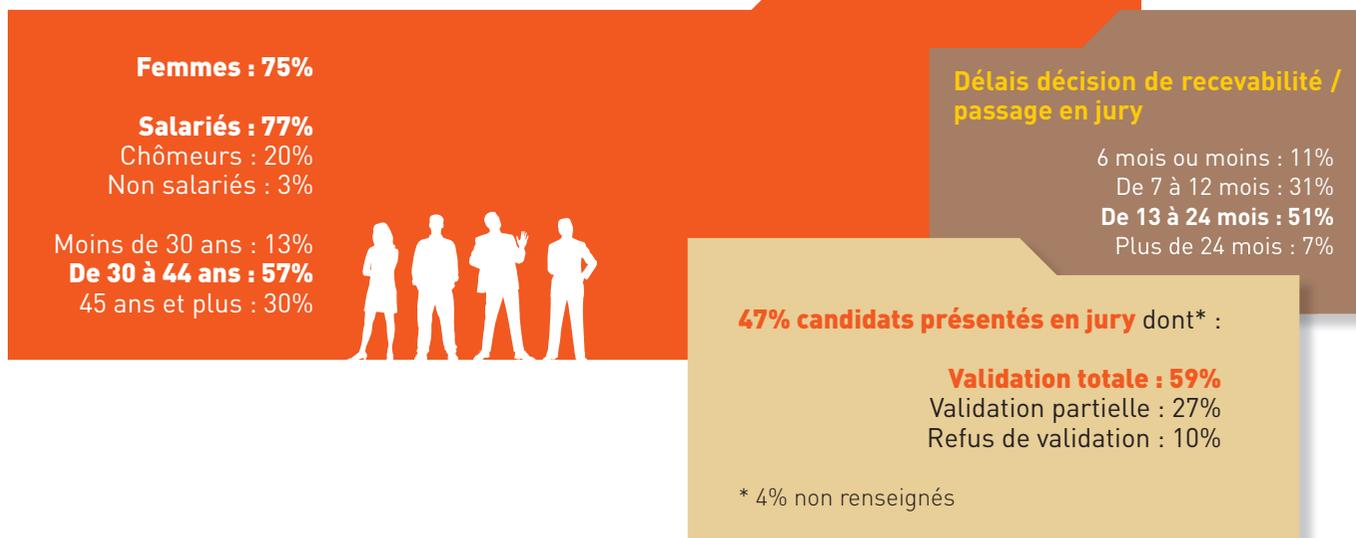


Synthèse pour le département du Rhône

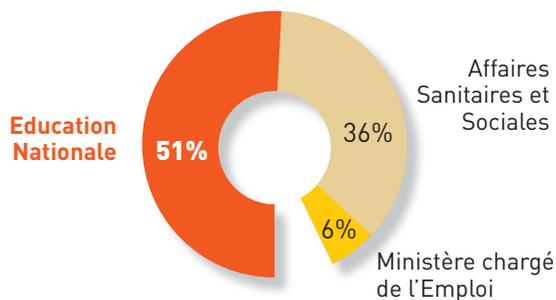


5 355 candidats ayant obtenu une décision de recevabilité, soit **28%** de Rhône-Alpes
87% de recevabilité positive

Profil des candidats ayant obtenu une décision de recevabilité



Les valideurs les plus représentés sur le territoire



Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009
– Source : Résovalideur

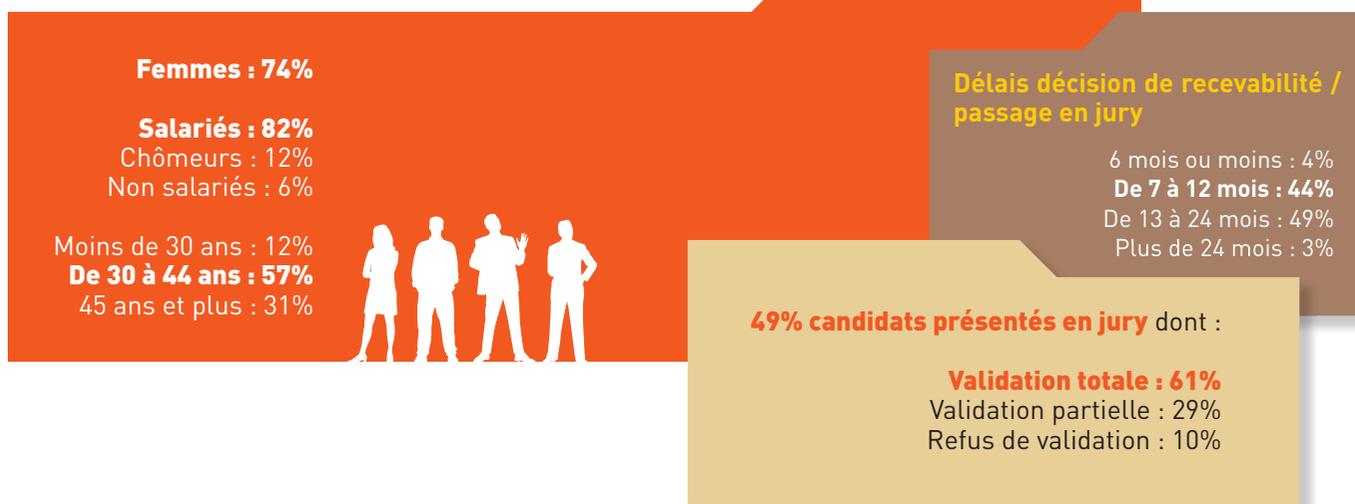


Synthèse pour le département de la **Savoie**

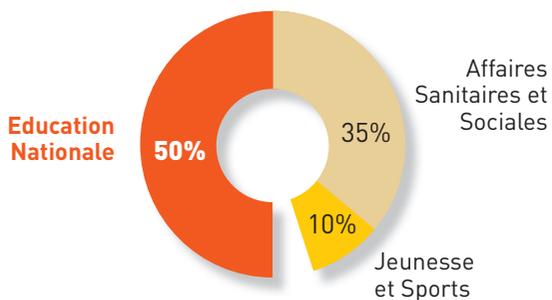


1 048 candidats ayant obtenu une décision de recevabilité, soit **6%** de Rhône-Alpes
92% de recevabilité positive

Profil des candidats ayant obtenu une décision de recevabilité



Les valideurs les plus représentés sur le territoire



Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009
– Source : Résovalideur

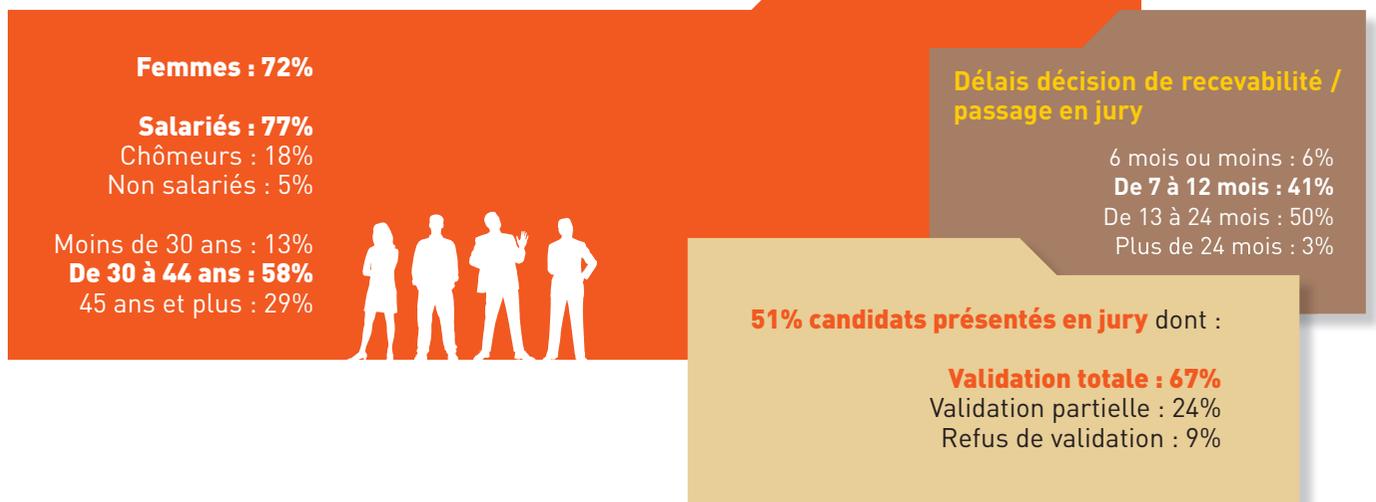


Synthèse pour le département de la **Haute-Savoie**

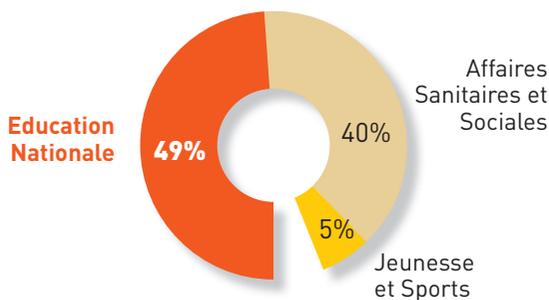


2 158 candidats ayant obtenu une décision de recevabilité, soit **11%** de Rhône-Alpes
93% de recevabilité positive

Profil des candidats ayant obtenu une décision de recevabilité



Les valideurs les plus représentés sur le territoire



Base : candidats ayant obtenu une décision de recevabilité en 2007, 2008 ou 2009
– Source : Résovalideur



CE QU'IL FAUT RETENIR





Ce qu'il faut retenir

Près de **20 000 personnes ont entamé une démarche de validation des acquis de l'expérience entre 2007 et 2009 en Rhône-Alpes**, soit environ 9% du total national¹. C'est en légère sous-représentation par rapport à des indicateurs classiques, comme le poids de la population totale ou active, où Rhône-Alpes représente environ 10% du national.

90% des 20 000 candidats rhônalpins ont obtenu sur la période une réponse favorable de la part des certificateurs pour poursuivre leur parcours. **A la fin des trois années, 47% sont passés devant un jury**, parmi lesquels **60% se sont vus délivrer une validation totale** et 28% une validation partielle ; 10% achèvent leur parcours sans aucune validation. Sur un plan statistique, **les chômeurs et les non salariés sont sur-représentés parmi les refus de validation**. L'absence de validation au terme du parcours concerne proportionnellement plus les candidats optant pour un diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants ou un diplôme de moniteur-éducateur.

Le délai entre l'étape de recevabilité et celle de la présentation en jury oscille le plus souvent entre un et deux ans. Cette durée correspond au temps de rédaction du livret de validation, à la constitution des jurys. Une part des candidats a pu également abandonner son projet de VAE sans que l'on puisse les distinguer.

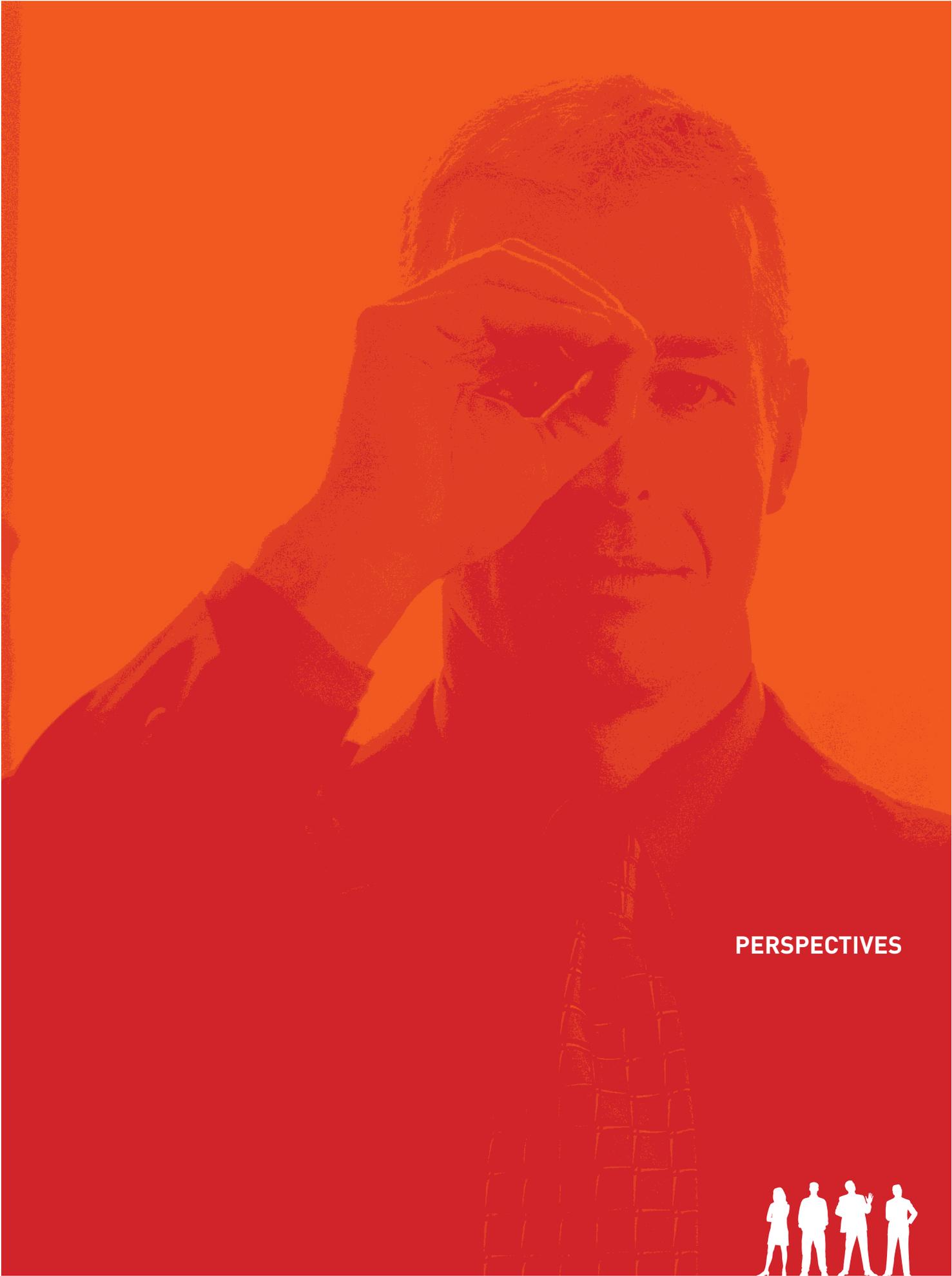
La VAE attire massivement les femmes, salariées de 30 à 44 ans, et plutôt pour la délivrance de certifications relevant de services à la personne. La prépondérance des certifications visées dans ce domaine interroge. Il est à remarquer que les services à la personne se structurent, notamment par la certification et par la qualification professionnelle. La VAE doit aussi avoir pour vocation la couverture la plus large possible du champ professionnel. Malgré la prédominance des femmes dans les démarches de VAE, les hommes répondent proportionnellement plus au critère de recevabilité. Ce constat se vérifie aussi pour les candidats âgés de 30 à 44 ans ou encore pour ceux qui visent un niveau IV.

Les chômeurs représentent 18% des candidats ayant eu une décision positive de recevabilité ; c'est bien au-delà de leur poids dans la population totale ou active. En revanche, ils sont proportionnellement moins certifiés que les salariés au terme de leur démarche. Une analyse particulière de ce type de publics serait intéressante pour explorer les pistes d'amélioration de la validation.

Du point de vue des valideurs, **l'Éducation Nationale traite la plus grande proportion des dossiers (49%), suivie du ministère des Affaires Sanitaires et Sociales (38%)**. Les taux de recevabilité diffèrent d'un valideur à l'autre, en partie en raison de procédures différentes de mise en œuvre, mais principalement pour des motifs complexes en lien avec la nature du diplôme visé et la nature de l'expérience professionnelle requise.

Enfin, lorsqu'ils s'engagent dans une démarche de VAE, **les candidats sollicitent rarement un conseil PRIC (16%), plus souvent lorsqu'ils sont chômeurs (34%)**. Il est à noter que les personnes qui participent à une information collective ou individuelle sur la VAE au sein d'un PRIC (plus de 28 000 personnes sur les trois ans) peuvent s'engager directement dans la démarche de VAE auprès du valideur. Leur identité n'étant pas relevée à l'étape de l'information, il n'est pas possible de repérer ces candidats dans les bases de données des valideurs.

1 - BEQUE Marilyne, La VAE en 2009 au ministère chargé de l'Emploi, Dares-Analyses n°083, décembre 2010, encadré n°3 « La VAE dans l'ensemble des ministères certificateurs », p.6.



PERSPECTIVES





Obtenir des informations sur le niveau initial, l'accompagnement, les abandons

Sans avoir recours à une enquête supplémentaire, plusieurs précisions peuvent être apportées, sous réserve que trois items soient renseignés dans les bases de données des valideurs :

- Le **niveau initial de la personne** - afin de comparer le niveau initial et le niveau validé.
- Le **recours à l'accompagnement** - pour évaluer son impact dans la démarche.
- Les **abandons** - pour les caractériser.

D'autres données relatives au **dépôt du dossier de validation**, aux **statuts spécifiques** (demandeur d'emploi indemnisé, non indemnisé, travailleur handicapé) ainsi qu'aux personnes bénéficiant du **Pass VAE** ne sont pas disponibles dans les bases de données des valideurs. Il serait pourtant intéressant d'analyser ces parcours afin d'observer les freins, les leviers, les perspectives de la VAE pour ces publics dits « fragiles ».

Enfin, l'exploitation des rubriques des bases de données des certificateurs décrivant les **parcours complémentaires post validation** partielle des candidats permettrait d'en savoir plus, notamment sur les validations issues de ces dernières étapes, qui peuvent aller jusqu'à 20%¹ des validations totales par certificateur.



Etude post-VAE

Dans le cadre d'une **enquête qualitative** et afin d'enrichir cette étude statistique, plusieurs pistes, combinables, peuvent être envisagées. Elles concernent essentiellement le **devenir des candidats ayant ou non reçu une validation** :

- Mesurer les changements d'activité et/ou de métiers obtenus grâce à la VAE, avec ou non changement de territoire et/ou de secteur ; les questions de promotions professionnelles, de qualification professionnelle et d'évolutions salariales sont incontournables. Cette question peut être ciblée sur le profil des candidats (salarié/chômeur sous réserve de taille d'échantillon), un secteur d'activité, un territoire.
- Comparer le devenir des candidats ayant obtenu une validation totale, partielle ou nulle.
- Analyser le regard que le candidat porte sur l'accompagnement dont il a bénéficié.
- Etudier les raisons qui ont poussé le candidat à s'engager dans une démarche de validation des acquis de l'expérience.



Quelles questions cette étude pose-t-elle sur les dispositifs de VAE ?

- Quelles **perspectives de développement du dispositif** en dehors du champ sanitaire et social ? Et comment les PRIC, par leur rôle d'information et de conseil, peuvent-ils participer au développement de la VAE en dehors de ce secteur ?
- Comment favoriser la **poursuite et la réussite des démarches de VAE pour les chômeurs** ?
- Comment mieux repérer et prévenir les **phénomènes d'abandon** ?

La liste n'est pas exhaustive et est ouverte au débat.

ANNEXES





Annexe 1 – Taux de remplissage des indicateurs de la base Résovalideur selon les organismes valideurs

Candidats ayant obtenu une décision de recevabilité positive ou négative entre 2007 et 2009

	Ensemble	Affaires Sanitaires et Sociales	DAVA Grenoble	DAVA Lyon	Jeunesse et Sports	Ministère de l'Emploi	Agriculture	Université Lyon 3	Université Grenoble 2	Université Grenoble 3	Université St-Etienne
Nombre de dossiers	18 941	7 239	4 740	4 521	940	880	379	162	3	68	9
									En volume		
Niveau initial de la personne	52%	85%	35%	14%	100%	26%	0%	99%	3	0	9
Statut de la personne	95%	90%	99%	99%	100%	96%	100%	100%	3	55	3
Age	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	98%	3	58	9
Sexe	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	3	68	9
Code postal	62%	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	3	68	9
Département	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	3	68	9
Intitulé du diplôme visé	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	98%	3	64	9
Niveau du diplôme visé	99%	100%	100%	100%	87%	98%	97%	98%	2	63	9
Date de dépôt de recevabilité	93%	96%	97%	99%	100%	8%	100%	100%	3	68	0
Date de décision de recevabilité	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	3	68	9
Décision de recevabilité (recevable, non recevable)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	3	68	9
Accompagnement (oui ou non) *	27%	0%	57%	38%	34%	60%	0%	0%	0	29	0
Date d'accompagnement *	3%	0%	0%	0%	0%	60%	0%	0%	0	13	0
Date de jury *	42%	33%	63%	52%	33%	58%	34%	50%	0	8	2
Date de décision de jury *	42%	34%	63%	52%	33%	58%	34%	50%	0	8	2
Décision de jury *	42%	34%	63%	49%	33%	53%	34%	50%	0	15	2
Lien avec PRIC (code résoVAE)	16%	9%	24%	18%	12%	20%	11%	15%	0	6	2

Apparaissent **en rouge**, les taux de remplissage inférieurs à 70%. Sur fond **marron**, les pourcentages n'étant pas significatifs, seuls les volumes apparaissent.

* Calcul sur les candidats recevables

A noter : les rubriques "date de jury", "date de décision de jury", "décision de jury" et "lien avec PRIC" ne sont pas renseignées à 100%. De fait tous les candidats rhônalpins ayant eu une décision de recevabilité depuis 2007 ne sont pas encore passés en jury. L'étape de conseil au sein d'un PRIC est facultative, ce qui explique ce taux de remplissage.



Annexe 2 – Fiabilité de l'analyse statistique

Les analyses réalisées dans ce rapport ont été vérifiées par l'intermédiaire de tests statistiques.

1. Le test du Khi deux

Le test d'indépendance du Khi deux est un test statistique permettant de déterminer l'indépendance de deux variables. Dans ce rapport, les conclusions sont faites avec un taux de confiance de 95%.

Par exemple, le test du Khi deux nous apprend que la recevabilité dépend du sexe du candidat, avec un taux de confiance de 95%.

2. La régression logistique

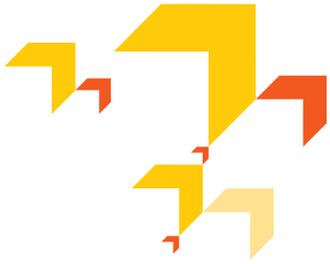
La régression logistique permet de prédire la probabilité d'un phénomène en évaluant l'influence de différents facteurs sur celui-ci.

Le raisonnement se fait toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire que l'on capte l'effet propre du facteur (par exemple le sexe) sur le phénomène (par exemple la validation à l'issue du jury), une fois écartée l'influence de tous les autres facteurs (l'âge, le statut, le niveau).

Autrement dit, c'est comme si l'on comparait deux individus qui seraient exactement identiques face à la décision de jury, sauf en ce qui concerne le sexe.

Ces tests ont été réalisés avec un taux de confiance de 95%.

Par exemple, par la régression logistique, nous pouvons dire que les chances (ou autrement dit la probabilité) d'obtenir un refus de validation sont 1,2 fois plus importantes pour les femmes que pour les hommes, toutes choses égales par ailleurs.



Lexique

Certificateur : instance responsable de la certification qui est habilitée à la délivrer. Il peut s'agir d'un ministère (ex : ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales), d'un établissement public de formation (ex : CNAM), d'un établissement privé ou d'une branche professionnelle (pour les CQP). C'est lui qui vérifie la recevabilité de la demande de VAE et qui délivre la certification en fin de parcours.

Certification professionnelle : diplôme, titre ou certificat à finalité professionnelle délivré par un organisme qui authentifie officiellement les compétences et les savoir-faire d'un individu par rapport à une norme.

Diplôme : document écrit établissant un privilège ou un droit. Il émane d'une autorité compétente, sous le contrôle de l'Etat. Il conditionne l'accès à certaines professions et à certaines formations ou concours.

Dossier de recevabilité (ou livret 1) : le livret de recevabilité constitue la demande de VAE. Le candidat mentionne le diplôme choisi, présente son parcours professionnel ainsi que son parcours de formation. L'ensemble des pièces justificatives est joint à ce dossier. C'est à partir de ces informations que la recevabilité sera examinée. Si le dossier est jugé recevable, cela ne signifie pas que l'expérience est validée. C'est à partir des livrets 1 et 2 que le jury prendra sa décision quant à la validation de la certification visée.

Dossier de validation (ou livret 2) : le dossier de validation retrace les principales activités des candidats (contexte de travail, activités et tâches réalisées, niveau de responsabilités, outils utilisés etc.).

PRIC (Point Relais Information Conseil) : organisme chargé d'accueillir, d'informer et de conseiller toute personne souhaitant faire valider son expérience. Il se situe en amont de l'action de validation. Cette étape d'information conseil est facultative dans la démarche de VAE.

Taux de recevabilité positive : nombre de dossiers de recevabilité jugés recevables rapporté au nombre de dossiers ayant obtenu une décision de recevabilité.

Titre professionnel : certification professionnelle délivrée par le ministère chargé de l'Emploi qui atteste que le titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles. La qualification visée par le titre correspond à l'agrégation de plusieurs activités. La maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de chacune de ces activités peut être validée par un certificat de compétences professionnelles (CCP).

Valideur : organisme public ou privé chargé de l'organisation de la validation des acquis pour les diplômes qu'il délivre (ex : le DAVA pour le ministère de l'Education Nationale, la DRAAF pour le ministère de l'Agriculture et de la pêche...).



**STRUCTURES
PARTICIPANT AU PROJET
DE SUIVI INDIVIDUALISÉ
DES PARCOURS VAE**



AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
(DRJSCS – ex DRASS)



AGRICULTURE

Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF)



EDUCATION NATIONALE - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA) de Grenoble
Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA) de Lyon



ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Université Claude Bernard Lyon 1
Université Lumière Lyon 2
Université Jean Moulin Lyon 3
Université Pierre Mendès France Grenoble 2
Université Stendhal Grenoble 3
Université Jean Monnet St-Etienne
Université de Savoie



JEUNESSE ET SPORTS

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
(DRJSCS – ex DRDJS)



MINISTERE CHARGE DE L'EMPLOI

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) pour la recevabilité
Direction Régionale de l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle
des Adultes (AFPA) pour les jurys





Directeur de publication : Philippe MEIRIEU

Co-directrice de publication : Isabelle CARRU-ROUCH

Chefs de projet :

Mathilde DAKHOUCHE – Chargée de mission VAE – PRAO,
Delphine ROLLET – Chargée d'études statistiques – PRAO,
Françoise MAILLÉ – Chargée de mission – DIRECCTE

Contributeurs :

Christine JAKSE – DIRECCTE,
Pierre LOUIS – PRAO,
Christelle MASSON – PRAO,
Bruno VINCENTI – Assistance à maîtrise d'ouvrage – INCOO

Communication : Xavier HAZEBROUCK

Conception graphique : Naturine

Juin 2011

Une coproduction **PRAO** (cellule ressource VAE et Observatoire Régional Emploi-Formation)
et Service Etudes Statistiques et Evaluation de la **DIRECCTE**



↳ www.prao.org



↳ www.rhone-alpes.travail.gouv.fr